

ROYAUME DU MAROC

FONDS
D'EQUIPEMENT
COMMUNAL
صندوق التجهيز
الجماعي



RAPPORT FINANCIER ANNUEL | 2020



Une Banque
dédiée au service
du Développement
Territorial

Le FEC : la Banque des Collectivités Territoriales

Plus de 60 ans au service du financement du développement territorial

Au lendemain de l'indépendance, les pouvoirs publics, en même temps qu'ils ont amorcé un processus d'organisation locale, ont souhaité mettre en place des instruments à même de contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement territorial.

C'est ainsi que fut créé, en 1959, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) en tant qu'établissement public dédié au financement des projets d'équipement des Collectivités Territoriales. Devenu établissement de crédit, en 1997, le rôle du FEC s'est inscrit, au fil du temps, dans une logique de consolidation et de renouvellement à l'aune des évolutions de l'économie marocaine et du secteur public local.

Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le FEC est l'interlocuteur privilégié des Collectivités Territoriales, chargé de leur faciliter l'accès au crédit pour le financement de leurs projets d'infrastructures et d'équipement locaux.

Dans le cadre de sa mission, le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de projets dans des secteurs variés qui couvrent l'ensemble de leurs prérogatives et qui visent l'amélioration du cadre de vie du Citoyen.

Dans son rôle d'acteur-conseil en matière de développement territorial, le FEC veille à développer une expertise qui lui permet de répondre efficacement aux différentes attentes des Collectivités Territoriales tout au long de la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Depuis sa création en 1959, le FEC a contribué au développement territorial à travers :

- Plus de 58 MMDH d'engagements de prêts ;
- Plus de 48 MMDH de décaissements de prêts ;
- Pour le financement de plus de 5 500 projets de développement.

RAPPORT DE GESTION | 2020

ABREVIATIONS

BAM	Bank Al-Maghrib
CA	Conseil d'Administration
CDG	Caisse de dépôt et de gestion
CEB	Charges d'exploitation bancaire
CES	Créances en souffrance
CGE	Charges générales d'exploitation
CT	Collectivités Territoriales
DFIs	Development Finance Institutions (Institutions financières de développement)
ECI	Etablissements de Coopération Intercommunale
EHB	Engagements hors bilan
E&S	Environnemental et social
MDH	Millions de dirhams
MMDH	Milliards de dirhams
PCA	Plan de continuité d'activité
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEB	Produits d'exploitation bancaire
PNB	Produit net bancaire
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales
PRG	Provisions pour risques généraux
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
SI	Système d'information
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TMP	Taux moyen pondéré
TMPI	Taux moyen pondéré interbancaire

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	7
------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS	8
----------------------	----------

ACTIVITÉ DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2020	9
--	----------

1. Attributions et engagements de prêts
2. Décaissements de prêts
3. Situation des engagements hors bilan (EHB)

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	13
--	-----------

1. Evolution des ressources
2. Evolution des emplois

RÉSULTATS ET INDICATEURS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020	17
--	-----------

1. Indicateurs d'exploitation
2. Bilan
3. Ratios réglementaires
4. Indicateurs de rentabilité
5. Communication financière au 31 décembre 2020

FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2020, le Fonds d'Équipement Communal a démontré sa résilience dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses répercussions sur les plans national et international.

La Banque a ainsi déclenché dès le mois de mars 2020 son Plan de Continuité d'Activité (PCA), afin de garantir la sécurité sanitaire de ses collaborateurs tout en veillant au maintien de ses capacités opérationnelles et de répondre, avec la qualité requise, aux besoins des Collectivités Territoriales.

En dépit du contexte pandémique, la Banque a enregistré une évolution positive de ses principaux indicateurs d'activité et financiers. Ainsi, les engagements de prêts contractualisés en 2020 ont atteint 3 335 MDH, en légère hausse par rapport à 2019 et concernent notamment la mise à niveau des villes et le développement urbain dans le cadre des programmes de développement territorial, qui représentent près de 41% du volume global des engagements de prêts, ainsi que le désenclavement routier à travers la construction d'infrastructures routières, qui représentent plus de 41% des engagements de prêts et dont près de 54% correspondent à des projets qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural.

Suivant les anticipations de la Banque, les décaissements de prêts ont atteint 3 510 MDH au titre de l'exercice 2020, de moindre intensité que celle observée en 2019, qui s'explique notamment par le glissement temporel, dans la réalisation de certains projets financés par l'Institution.

S'agissant des indicateurs financiers, le PNB affiche une croissance de 13%, pour s'établir à 623 MDH à fin 2020. Une performance qui tient compte du volume de l'activité, de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût de mobilisation des ressources de financement.

En tant que Banque Publique Citoyenne, le FEC a répondu à l'appel du devoir national et procédé, en 2020, au versement d'une contribution d'un montant de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus.

Le résultat net s'établit à 244 MDH à fin 2020, en baisse de 16% par rapport à la même période de l'année dernière, tenant compte de l'impact de ladite contribution.

L'Institution a par ailleurs maintenu, au cours de l'exercice 2020, la cadence de mise en œuvre de ses projets structurants, notamment :

Diversification et pérennisation des sources de financement

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de financement ouverte sur l'international et devant la volumétrie importante des demandes de prêts, particulièrement celles émanant des Régions et des Collectivités Territoriales porteuses de programmes de développement territorial, la Banque a entrepris plusieurs actions au cours de l'année 2020 afin de pérenniser et de diversifier ses sources de financement, auprès d'acteurs financiers nationaux et d'institutions financières internationales de premier plan, tout en veillant à baisser leur coût, de manière à continuer à offrir les meilleures conditions de taux en faveur des Collectivités Territoriales.

Bailleurs de fonds internationaux

Au cours de l'exercice 2020, le FEC a intensifié les échanges avec les DFIs, lesquels ont réussi, à l'issue des travaux de due diligence qu'elles ont menés auprès du FEC, à obtenir les autorisations de leurs instances de gouvernance respectives pour la mise en place de lignes de crédit au profit de la Banque.

Il convient de noter que les accords de financement obtenus auprès des DFIs se caractérisent par des conditions de financement avantageuses et permettront de renforcer les capacités de la Banque pour le financement des projets de développement et d'amélioration des infrastructures des Collectivités Territoriales, en particulier ceux ayant le plus fort impact en termes de réduction des déficits territoriaux et sociaux, d'amélioration des conditions de vie et d'accès aux services sociaux, de désenclavement rural et de promotion des secteurs productifs.

Nouveau programme d'emprunts obligataires

En décembre 2020, le FEC a clôturé avec succès une émission obligataire d'un montant de 2 MMDH, qui amorce ainsi la première partie du nouveau programme d'emprunts obligataires plafonné à 9 MMDH, validé par le Conseil d'Administration du FEC réuni en date du 29 mai 2019. Grâce à une présence régulière sur le marché obligataire, qui renforce davantage la relation de confiance tissée au fil des années avec ses partenaires financiers historiques, le FEC peut financer son activité dans des conditions optimales et diversifier ses sources de financement à long terme.

Mise en place d'une stratégie de transformation digitale

Dans un contexte marqué par une accélération de la dynamique de digitalisation au niveau national et l'importance des enjeux autour de l'usage des technologies comme levier essentiel pour l'amélioration de la qualité des services rendus, le FEC a mené en 2020 une étude relative à l'élaboration de sa stratégie de transformation digitale à un horizon à moyen terme.

Cette étude qui s'inscrit dans une démarche visant l'amélioration continue du fonctionnement du FEC a permis de définir sa vision digitale en tant qu'Institution qui met ses ressources au service des Collectivités Territoriales, dans un objectif de valorisation des services rendus et d'amélioration de l'expérience client à l'ère du numérique.

La digitalisation des services identifiés par le FEC permettra notamment de moderniser et dématérialiser les flux et les services rendus aux Collectivités Territoriales permettant ainsi un gain en termes de mobilité, de simplification des processus, de traçabilité et de célérité dans le traitement des dossiers de prêts et les demandes de déblocage.

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Conscient des enjeux liés au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques, le FEC est résolument engagé à s'inscrire dans une démarche de gestion active des aspects Environnementaux et Sociaux (E&S) des projets des Collectivités Territoriales soumis à ses financements, notamment dans le cadre des processus d'octroi de prêts, de suivi et d'évaluation des impacts E&S desdits projets.

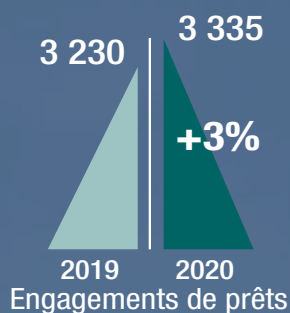
A cet effet, le FEC a initié dès 2019 la mise en place de son SGES, qui comprend notamment la mise à niveau des pratiques en matière de gestion des risques et des impacts E&S relatifs aux projets financés par l'Institution.

A ce jour, la phase portant sur la conception et l'élaboration des principales composantes du SGES du FEC est en cours de finalisation, et il est prévu, dans le cadre des phases suivantes, de mettre en place la politique de sauvegarde E&S, les procédures d'évaluation des risques et des impacts E&S des projets, ainsi que les processus de suivi et d'évaluation des mesures d'atténuation des éventuels impacts des projets soumis au financement de l'Institution.

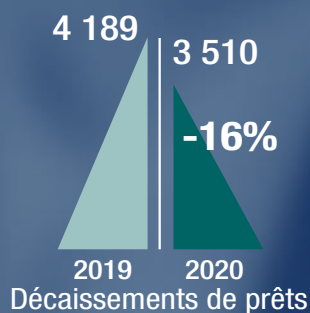
CHIFFRES CLÉS

En MDH

Indicateurs d'activité



Engagements de prêts



Décaissements de prêts

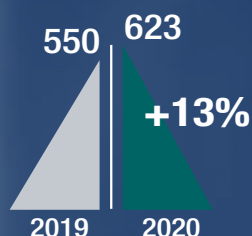


Créances sur la clientèle

Au titre de l'exercice 2020, les engagements de prêts contractualisés ont atteint 3 335 MDH, en légère hausse par rapport à 2019, tandis que les décaissements de prêts ont atteint 3 510 MDH, de moindre intensité que celle observée en 2019, qui s'explique notamment par le glissement temporel, dans la réalisation de certains projets financés par l'Institution.

Le niveau d'activité a permis aux créances sur la clientèle d'atteindre plus de 25 MMDH à fin 2020, en hausse de 9% par rapport à 2019, et dont la quasi-totalité correspond à des crédits à l'équipement.

Indicateurs de résultat



Produit Net Bancaire

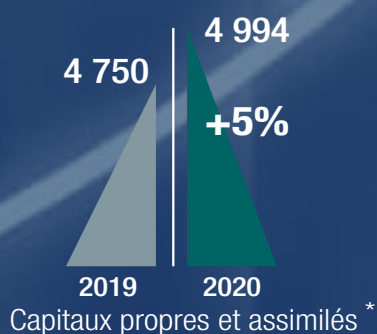
Le PNB affiche une croissance de 13%, pour s'établir à 623 MDH à fin 2020. Une performance qui tient compte du volume de l'activité, de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût de mobilisation des ressources de financement.



Résultat Net

Un résultat net impacté par la contribution de la Banque au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19). En effet, et en tant que Banque Publique Citoyenne, le FEC a répondu à l'appel du devoir national et procédé en 2020, au versement d'une contribution d'un montant de 100 MDH à ce Fonds. Ne tenant pas compte de cette contribution, le résultat net aurait atteint 336 MDH.

Indicateurs de Bilan



Capitaux propres et assimilés *

Les capitaux propres et assimilés ont atteint près de 5 milliards de dirhams à fin 2020, en hausse de 5% par rapport à 2019, permettant ainsi de renforcer l'assise financière de la Banque, à même de lui permettre de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales.

* Y compris un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de MAD

Indicateurs de risque



Taux des créances en souffrance

La poursuite de l'amélioration du profil de risque de la Banque, avec un niveau du taux des CES quasi-nul, grâce notamment à la maîtrise du risque de contrepartie.

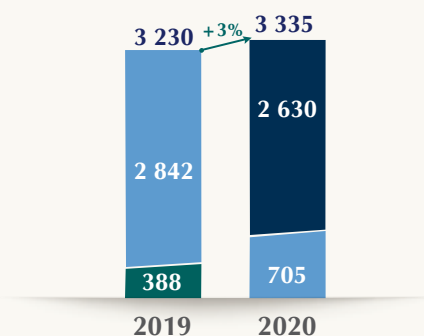
ACTIVITE DE PRÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

1. Attributions et engagements de prêts

Au 31 décembre 2020, les attributions de prêts ont atteint 3 646 MDH et ont concerné le financement de 38 projets dans 7 secteurs d'intervention, qui portent sur un investissement total de près de 6 MMDH au profit de 23 Collectivités Territoriales.

Malgré le contexte pandémique, l'année 2020 a été marquée par la poursuite de la concrétisation des attributions de prêts dont plus de 72% a été engagé au cours de la même année, soit un montant de 2 630 MDH, portant ainsi les engagements de prêts à 3 335 MDH, en légère hausse par rapport à 2019 comme l'illustre le graphique ci-après :

Engagements de prêts (en MDH)



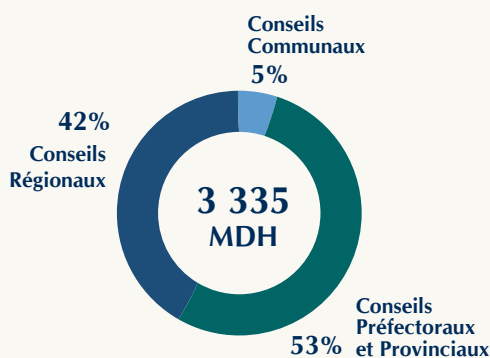
■ Attributions 2018 ■ Attributions 2019 ■ Attributions 2020

A travers ces engagements de prêts, le FEC a contractualisé en 2020 le financement de 40 projets couvrant 7 secteurs d'intervention au profit de 22 Collectivités Territoriales.

Répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des engagements de prêts par type d'emprunteur en 2020 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2018		2019		2020	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	1 253	31%	274	8%	169	5%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 665	41%	1 258	39%	1 764	53%
Conseils Régionaux	1 159	28%	1 698	53%	1 402	42%
Total	4 077	100%	3 230	100%	3 335	100%



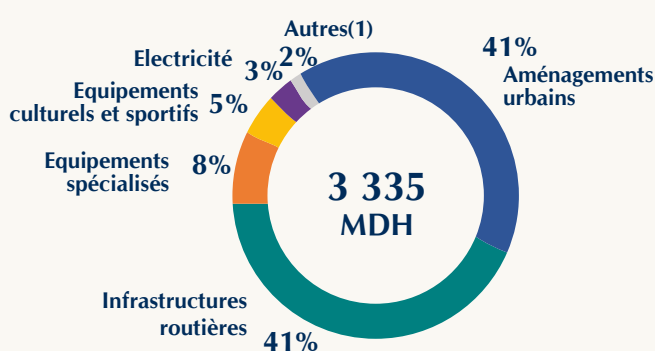
Prédominance des Conseils Préfectoraux et Provinciaux et des Conseils Régionaux dans la structure des engagements de prêts à fin 2020

- » Le montant des engagements de prêts des Conseils Préfectoraux et Provinciaux a représenté 53% du volume global des engagements de prêts à fin 2020, soit un montant de 1 764 MDH. Ces financements ont principalement concerné la mise en œuvre des programmes de développement territorial, portant notamment sur la mise à niveau des infrastructures et des équipements urbains, du programme de réalisation des terrains de proximité omnisports en milieu rural et péri-urbain, ainsi que des projets visant l'amélioration de l'accès aux soins et le renforcement de la lutte contre la précarité sociale.
- » Les engagements de prêts au profit des Conseils Régionaux ont représenté 42% du volume global des engagements de prêts à fin 2020, soit un montant de 1 402 MDH, confirmant ainsi leur montée en charge dans la structure des engagements de prêts enregistrée au cours des dernières années, grâce à l'intensification des projets territoriaux initiés par les Régions, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural, qui représentent près de 57% des engagements de prêts accordés aux Conseils Régionaux.
- » Les Conseils Communaux quant à eux, ont vu leur part continuer de baisser, laquelle ne représente que 5% du volume global des engagements de prêts à fin 2020. Cette situation s'explique principalement par leur capacité d'emprunt limitée, amplifiée par les impacts du contexte pandémique lié au Covid-19 sur leur situation financière.

Répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention en 2020 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2018		2019		2020	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains	2 252	55%	1 266	39%	1 361	41%
Infrastructures routières	1 076	26%	1 665	52%	1 379	41%
Equipements culturels et sportifs	250	6%	47	1%	178	5%
Transport urbain	113	3%	0	0%	0	0%
Equipements spécialisés	110	3%	30	1%	265	8%
Electricité	79	2%	19	1%	108	3%
Assainissement liquide et solide	138	3%	83	3%	30	1%
Eau potable	30	1%	73	2%	14	1%
Equipements commerciaux	29	1%	47	1%	0	0%
Total	4 077	100%	3 230	100%	3 335	100%



Autres (1) : Assainissement liquide et solide, Eau potable

» A l'instar de l'année 2019, la répartition des engagements de prêts par secteur d'intervention reflète la poursuite de la prédominance des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains qui représentent 82% du volume global des engagements de prêts à fin 2020. Ces financements, concernent principalement la mise à niveau des villes et le développement urbain dans le cadre des programmes de développement territorial, pour un montant de 1 361 MDH, ainsi que le désenclavement routier à travers la construction d'infrastructures routières, pour un montant de 1 379 MDH et dont près de 54% correspond à des projets qui s'inscrivent dans le cadre du PRDTS en milieu rural.

» Les engagements de prêts ont également porté sur la réalisation de projets visant l'amélioration de l'accès aux soins et le renforcement de la lutte contre la précarité sociale pour un montant de 125 MDH, l'électrification du monde rural pour un montant de 108 MDH ainsi que l'amélioration des infrastructures sportives en milieu rural et péri-urbain pour un montant de 124 MDH.

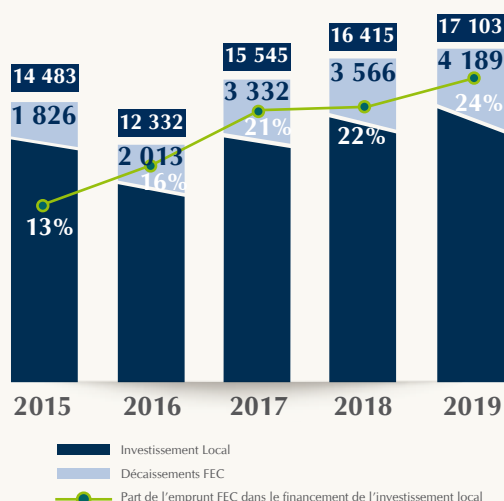
Poursuite de la prédominance des secteurs des infrastructures routières et des aménagements urbains* dans la structure des engagements de prêts à fin 2020

(*) : Principalement dans le cadre des plans de développement territorial

2. Décaissements de prêts

Conformément aux anticipations de la Banque, reconsidérées au regard de la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses répercussions sur la cadence de réalisation des investissements des Collectivités Territoriales, les décaissements de prêts ont atteint 3 510 MDH au titre de l'exercice 2020, illustrant une intensité moins importante que celle observée en 2019, qui s'explique notamment par le glissement temporel, dans la réalisation de certains projets financés par l'Institution.

Evolution de la part de l'emprunt FEC dans le financement de l'investissement local (en MDH)



Maintien de l'activité de la Banque dans le contexte pandémique afin de continuer à répondre aux besoins des Collectivités Territoriales pour le financement de leurs projets d'investissement

Les financements FEC ont représenté 24% des dépenses d'investissement des Collectivités Territoriales à fin 2019*

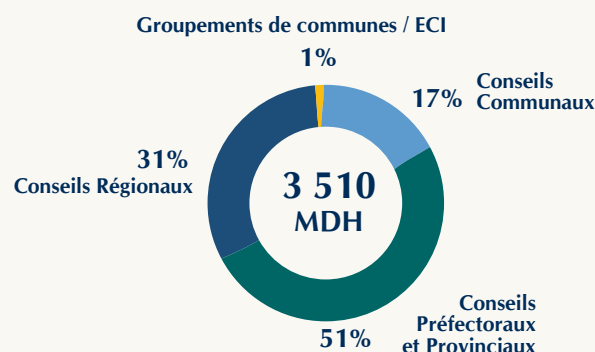
Ces décaissements de prêts concernent le financement de 158 projets au profit de différentes catégories de Collectivités Territoriales et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

(*) : Dans l'attente de la disponibilité des chiffres relatifs à l'investissement local au titre de l'année 2020

Répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur

La répartition des décaissements de prêts par type d'emprunteur en 2020 se présente comme suit :

Collectivités Territoriales	2018		2019		2020	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Conseils Communaux	829	25%	713	17%	580	17%
Conseils Préfectoraux et Provinciaux	1 416	40%	1 112	26%	1 810	51%
Conseils Régionaux	1 187	33%	2 327	56%	1 100	31%
Groupements de communes / ECI	71	2%	37	1%	20	1%
Total	3 566	100%	4 189	100%	3 510	100%



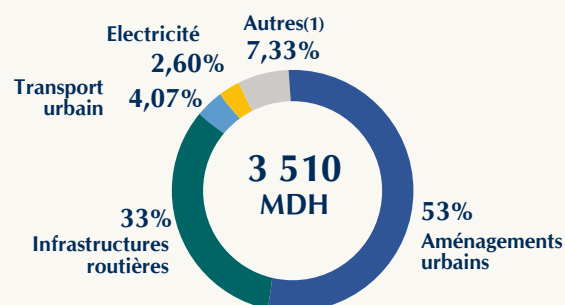
Prédominance des Conseils Régionaux et des Conseils Préfectoraux et Provinciaux dans la structure des décaissements de prêts à fin 2020

- » Les décaissements de prêts réalisés au profit des Conseils Préfectoraux et Provinciaux se sont établis à 1 810 MDH à fin 2020, soit plus de 51% du total des décaissements de prêts effectués au cours de l'année. La majorité de ces décaissements de prêts correspond au financement de programmes de développement territorial, notamment le Programme de Développement du Grand Casablanca et le Programme intégré de développement urbain de la Commune de Rabat (2014-2018) « Rabat, ville des lumières, capitale culturelle du Maroc ». Il s'agit principalement de projets d'aménagements urbains, à travers le renforcement des infrastructures de base et la requalification et l'intégration urbaine des quartiers sous-équipés, d'infrastructures routières, de protection contre les inondations et d'équipements culturels et sportifs.
- » Les décaissements de prêts réalisés par les Conseils Régionaux se sont établis à 1 100 MDH au 31 décembre 2020, soit plus de 31% du volume de décaissements réalisés au cours de l'année, et dont près de 74% concerne trois Régions pour des montants respectifs de 323 MDH, 266 MDH et 219 MDH. Ces décaissements ont concerné principalement le financement de projets portant sur la mise à niveau urbaine des villes, notamment la restructuration des quartiers sous-équipés, la réalisation d'infrastructures routières, dont la voie express Tiznit-Lâayoune et des routes de désenclavement dans le cadre du PRDTS en milieu rural, la protection contre les inondations, le raccordement au réseau national d'électricité ainsi que la mise en place d'un Technoparc et la réalisation d'infrastructures d'appui au secteur de l'artisanat.
- » Les décaissements de prêts effectués au profit des Conseils Communaux se sont établis à 580 MDH au 31 décembre 2020, soit près de 17% du total des décaissements de prêts opérés durant l'année pour la réalisation de plusieurs projets, notamment la mise à niveau d'établissements scolaires, la construction d'une gare routière et la modernisation des équipements commerciaux, à travers la construction de souks hebdomadaires et d'un pôle agro-alimentaire, ainsi que la réalisation d'équipements culturels et sportifs.

Répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention

La répartition des décaissements de prêts par secteur d'intervention en 2020 se présente comme suit :

Secteurs d'intervention	2018		2019		2020	
	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %	En MDH	Part en %
Aménagements urbains*	1 994	56%	1 796	43%	1 866	53%
Infrastructures routières*	915	26%	1 722	41%	1 145	33%
Assainissement liquide et solide*	6	0,10%	183	4%	56	1,6%
Equipements culturels et sportifs	219	6%	128	3%	67,5	1,92%
Electricité	65	2%	116	3%	93	2,6%
Equipements commerciaux*	70	2%	85	2%	39	1%
Transport urbain	230	6%	80	2%	143	4,07%
Equipements spécialisés	49	1,40%	57	1%	46	1,3%
Eau potable	7	0,20%	13	0,50%	54	1,5%
Etudes	11	0,30%	9	0,50%	0,5	0,01%
Total	3 566	100%	4 189	100%	3 510	100%



Autres (1) : Assainissement liquide et solide, Equipements culturels et sportifs, Equipements commerciaux, Equipements spécialisés, Eau potable, Etudes.

Prédominance des secteurs des aménagements urbains et des infrastructures routières dans la structure des décaissements de prêts à fin 2020

(*) : Les volumes correspondant aux secteurs "Aménagements urbains", "Infrastructures routières", "Assainissement liquide et solide" et "Equipements commerciaux" ont fait l'objet de réajustements par rapport aux chiffres communiqués en 2018 pour davantage se conformer à la nature des travaux des projets financés.

- » Le secteur des aménagements urbains continue à occuper une place prépondérante dans la structure des décaissements de prêts avec une part de 53%, soit un montant de 1 866 MDH. Ces décaissements concernent principalement la mise à niveau des villes ainsi que des aménagements de voiries, notamment dans le cadre de la réalisation des programmes de développement territorial précités.
- » Le secteur des infrastructures routières arrive en deuxième position dans la structure des décaissements de prêts avec une part de 33%, soit un montant de 1 145 MDH, principalement pour le financement de la mise à niveau des axes routiers structurants, de pistes rurales et de liaisons routières, notamment dans le cadre du PRDTS.
- » Les secteurs du transport urbain et de l'électricité représentent quant à eux près de 7% du volume global des décaissements de prêts et concernent principalement les travaux d'électrification en milieu rural et le raccordement d'une ville au réseau national d'électricité, ainsi que l'extension de la 2ème ligne du tramway de Rabat-Salé.

3. Situation des engagements en hors bilan (EHB)

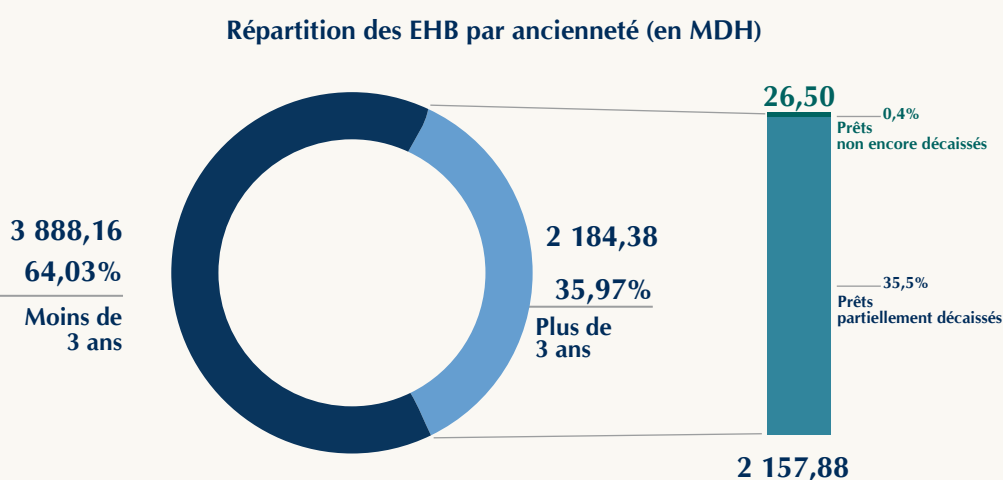
Les engagements de financement octroyés par le FEC en faveur de la clientèle s'élèvent à 6 072,54 MDH au 31 décembre 2020. L'évolution de ces engagements de décembre 2019 à décembre 2020, se présente comme suit :

Evolution des EHB (en MDH)

Situation au 31 Décembre 2019	6 632,69
Nouveaux engagements	3 335,15
Décaissements	3 510,33
Annulations	384,97
Situation au 31 Décembre 2020	6 072,54

L'analyse de la situation des EHB, arrêtée au 31 décembre 2020, fait ressortir que 64,03% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans, à hauteur de 28,54% pour les Conseils Régionaux, 25,20% pour les Conseils Préfectoraux et Provinciaux et 10,29% pour les Conseils Communaux.

La répartition de ces engagements, par ancienneté, se présente comme suit :



Financement de l'activité au 31 décembre 2020

1. Evolution des ressources

Le total des ressources du FEC s'est établi, au 31 décembre 2020, à 5 874 MDH, et sont constituées essentiellement des recouvrements d'annuités à hauteur de 2 897 MDH (49%) et des ressources d'emprunts à moyen et long termes à hauteur de 2 000 MDH (34%), comme il ressort du tableau suivant :

Ressources (en MDH)	2019	2020	Part en 2020 en %
Recouvrement d'annuités	2 552	2 897	49%
Ressources d'emprunts	5 280	2 000	34%
Emprunts Intérieurs (moyen et long termes)	4 200	2 000	34%
Emprunts Extérieurs	1 080	0	0%
Autres (Intérêts créditeurs, restitutions,...)	14	24	1%
Encours des avances sur le marché monétaire	0	880	15%
Solde initial	1	73	1%
Total Ressources	7 847	5 874	100%

Recouvrement d'annuités

Au 31 décembre 2020, les recouvrements d'annuités ont porté sur un montant global de 2 897 MDH et dont la répartition, par ancienneté, montre une prédominance des échéances de l'exercice 2020 qui représentent 99,82% du montant global, soit 2 892 MDH. Le reste des recouvrements porte sur les échéances antérieures à 2020, qui représentent 0,18% du total des recouvrements, soit 5 MDH.

Financement de l'activité

Les ressources du FEC sont constituées principalement d'emprunts à moyen et long termes mobilisés sur le marché financier domestique, par le biais des crédits bancaires, des emprunts obligataires et des certificats de dépôt, ainsi que des emprunts extérieurs contractés auprès des bailleurs de fonds internationaux.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution de ses besoins et des conditions du marché financier, le FEC fait appel ponctuellement à des ressources relais à court terme, en attendant leur transformation en financements à moyen et long termes.

Au cours de l'exercice 2020, le FEC s'est principalement financé à long terme par le biais d'une émission obligataire, en profitant du contexte baissier des taux sur le marché obligataire.

Emprunt obligataire

Après avoir clôturé avec succès son programme de 6 MMDH sur la période 2017-2019, le FEC a procédé, en décembre 2020, à la première émission obligataire dans le cadre de son nouveau programme de 9 MMDH, autorisé par le Conseil d'Administration réuni en date du 29 mai 2019.

Cette émission a permis à la Banque de lever 2 MMDH et a porté sur des obligations ordinaires non cotées, d'une maturité de 15 ans et 104 jours. Ces obligations sont assorties d'un taux de 2,25% révisable annuellement en référence aux TMP 6 mois et ce, à compter du 31 mars 2022.

Le détail des résultats de cette émission par tranche et par catégorie d'investisseurs se présente comme suit :

Souscription / Allocation	Tranche unique à taux variable
Montant souscrit (MDH)	2 070,7
Montant alloué (MDH)	2 000
OPCVM	1 139,8
Etablissements de crédit	811,5
Entreprises d'assurances, Organismes de retraite et de prévoyance	48,7
Taux de satisfaction	96,59%

Cette émission, dont la date de jouissance correspond au 18 décembre 2020, vise notamment à atteindre les objectifs suivants :

- » Optimiser le coût de financement du FEC sur les maturités longues ;
- » Répondre aux besoins de gestion Actif/Passif du FEC ;
- » Confirmer le positionnement du FEC en tant qu'émetteur régulier.

Emprunt à court terme

Afin d'optimiser la gestion de la liquidité et des coûts et faire face à des besoins ponctuels au cours de l'exercice, le FEC a eu recours à des ressources relais à court terme, notamment par le biais des crédits spots et des avances sur le marché interbancaire. Le montant total de ces ressources à fin 2020 est de 880 MDH.

Négociations de nouveaux financements auprès des DFIs

Parallèlement à la mobilisation des ressources nécessaires à l'activité de prêts au titre de l'exercice 2020, le FEC a mené un certain nombre d'actions en vue de mettre en place de nouveaux financements, notamment auprès des DFIs.

En effet, dans le cadre de sa stratégie de diversification des ressources orientée vers une ouverture sur les financements internationaux, le FEC a intensifié, au cours de l'exercice 2020, les échanges avec des bailleurs de fonds internationaux, en vue de concrétiser de nouveaux partenariats financiers englobant des lignes de financement ainsi que des subventions pour l'assistance technique.

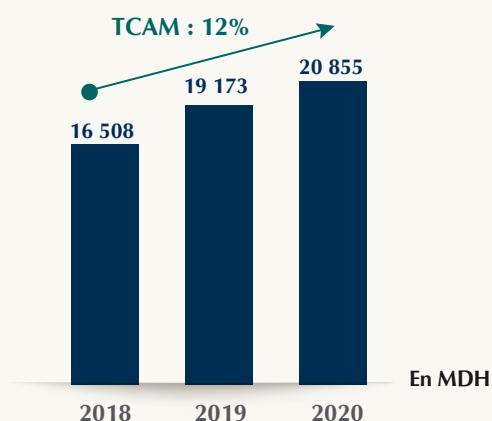
Ainsi, les bailleurs de fonds avec lesquels le FEC a engagé les discussions ont obtenu les autorisations de leurs instances de gouvernance respectives, suite aux travaux de due diligence qu'ils ont menées auprès de la banque. Les contrats de financement sont en cours de discussion.

Evolution de la structure de la dette

L'évolution de l'encours de la dette a été marquée par une tendance haussière sur la période 2018-2020, traduisant l'augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des besoins croissants de l'activité du FEC.

Ainsi, l'encours de la dette est passé de 16,5 MMDH au 31 décembre 2018 à 20,8 MMDH au 31 décembre 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de plus de 12% sur cette période.

Evolution de l'encours des emprunts¹

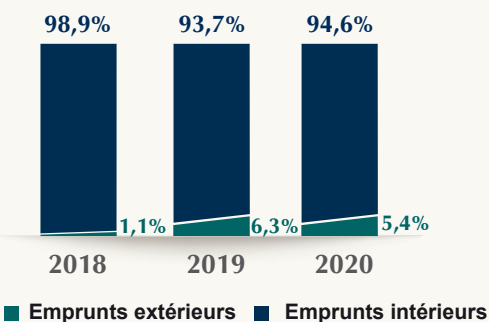


Structure de la dette par origine

L'analyse de la structure de la dette, par origine, laisse apparaître une prédominance des ressources du marché intérieur sur celles du marché extérieur, dès lors que la part des emprunts intérieurs représente 94,6% au 31 décembre 2020. Cependant, il y a lieu de signaler l'accroissement de la part des emprunts extérieurs dans la dette globale du FEC, passant de 1,1% en 2018 à 5,4% à fin 2020.

L'évolution de la structure de la dette, illustre la stratégie de diversification des ressources financières du FEC orientée davantage vers les DFIs pour saisir les opportunités offertes par un contexte favorable en termes de conditions de taux et de couverture du risque de change.

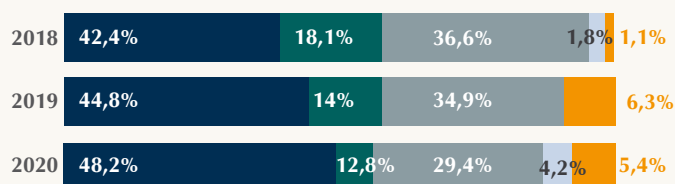
Répartition des encours des emprunts par origine



Répartition de la dette par type d'emprunt

À fin 2020, la dette du FEC est principalement composée des emprunts obligataires dont l'encours représente 48,2% de la dette globale, suivis des crédits bancaires à long terme et des certificats de dépôt, dont les parts dans l'encours de la dette sont respectivement de 29,4% et 12,8%. Enfin, les emprunts à court terme et les emprunts extérieurs représentent respectivement 4,2% et 5,4% de l'encours de la dette au 31 décembre 2020.

Répartition de la dette par type d'emprunt



- Emprunts obligataires
- Certificats de dépôt
- Crédits bancaires à long terme
- Emprunts à court terme
- Emprunts extérieurs

L'évolution de l'encours de la dette par type d'emprunt, confirme l'augmentation de la part des ressources de maturité longue. Cette évolution s'explique notamment par la hausse de la part des emprunts obligataires, résultant d'une présence régulière du FEC sur le marché obligataire. La part des certificats de dépôt ainsi que celle des crédits bancaires à long terme ont enregistré une baisse, en passant respectivement de 18,1% et 36,6% au 31 décembre 2018 à 12,8% et 29,4% au 31 décembre 2020. Par ailleurs, le FEC a eu recours à des ressources relais à court terme, dont l'encours à fin 2020 représente 4,2% de l'encours de la dette.

L'évolution de la structure de la dette, par type d'emprunt, reflète la stratégie financière du FEC axée sur une diversification des ressources à moyen et long termes, en conciliant entre les contraintes de gestion actif/passif et les objectifs d'optimisation des coûts de financement.

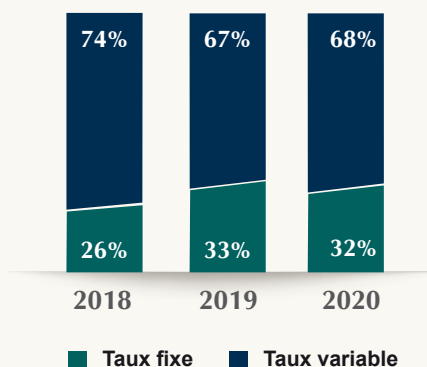
(1) : L'encours des emprunts correspond au capital restant dû hors intérêts et commissions courus et non échus, couverture contre le risque de change, différentiels d'intérêt et écarts de conversion.

Structure de la dette par type de taux d'intérêt

L'analyse de la structure de la dette, à fin 2020, met en évidence la prédominance des ressources à taux variable. Toutefois, la part des ressources à taux fixe a connu une tendance haussière en passant de 26% à 32% entre 2018 et 2020. Cette hausse s'explique notamment par la mobilisation de ressources à taux fixe sur la période analysée, par le biais des tranches à taux fixe des émissions obligataires, l'émission de certificats de dépôt à taux fixe et la mobilisation en 2019 d'une ligne d'emprunt extérieur, également à taux fixe.

Cette évolution vise à préserver les équilibres bilanciaux de la Banque et est à même d'assurer un meilleur adossement Actif/Passif.

Structure de la dette par type de taux



2. Evolution des emplois

Les emplois du FEC se sont caractérisés au 31 décembre 2020 par :

- » Une baisse des décaissements des prêts qui sont passés de 4 189 MDH en 2019 à 3 510 MDH en 2020 ;
- » Un niveau de remboursement des emprunts qui représente 31% du total des emplois, et qui s'établit à 1 836 MDH.

La structure des emplois est détaillée dans le tableau suivant :

Emplois (en MDH)	2019	2020	Part en 2020 en %
Virement de prêts	4 189	3 510	60%
Remboursements d'Emprunts	3 262	1 836	31%
Emprunts Intérieurs	3 211	1 725	29%
Emprunts Extérieurs	51	111	2%
Dépenses budgétaires	56	45	1%
Autres (TVA, IR, Restitutions,...)	105	139	2%
Dotation Etat (Don Covid-19)	0	100	2%
Règlement IS	162	205	3%
Solde final	73	39	1%
Total Emplois	7 847	5 874	100%

Résultats et indicateurs financiers au 31 décembre 2020

Les comptes du FEC, arrêtés au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dans le respect des principes comptables prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), se présentent comme suit :

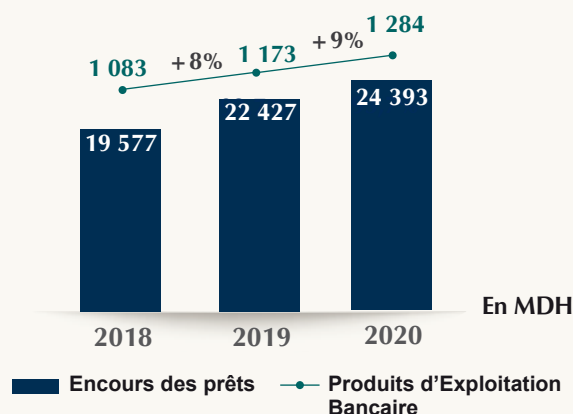
1. Indicateurs d'exploitation

En MDH

Compte de Produits et Charges	2018	2019	2020	Variation 2020/2019
Produits d'Exploitation Bancaire	1 083	1 173	1 284	9%
Charges d'Exploitation Bancaire	588	623	661	6%
Produit Net Bancaire	494	550	623	13%
Charges Générales d'Exploitation	59	59	59	--
Coût du risque	6	1	-4	--
Charges non courantes	10	11	112	--
IS	161	183	203	11%
Résultat net	270	292	244	-16%

Produits d'Exploitation Bancaire (PEB)

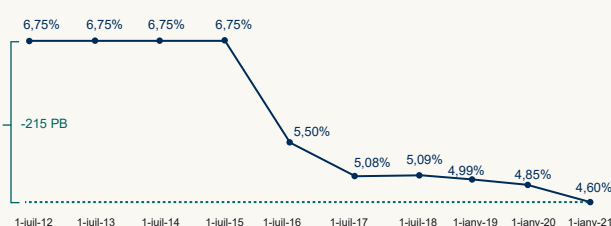
Au 31 décembre 2020, les PEB se sont établis à 1 284 MDH, en hausse de 9% par rapport au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 111 MDH. Cette évolution découle de ce qui suit :



- » Sur le plan qualitatif, du recouvrement de la quasi-totalité des créances attendues au titre de l'exercice 2020, qui a permis de constater en produits la totalité des intérêts dudit exercice ;
- » Sur le plan quantitatif, de l'évolution de l'encours des prêts qui a enregistré une augmentation de 9%, soit 1 966 MDH, pour passer de 22 427 MDH au 31 décembre 2019 à 24 393 MDH au 31 décembre 2020. Au cours de cette période, les décaissements se sont élevés à 3 510 MDH et les recouvrements, en principal, à 1 554 MDH ;

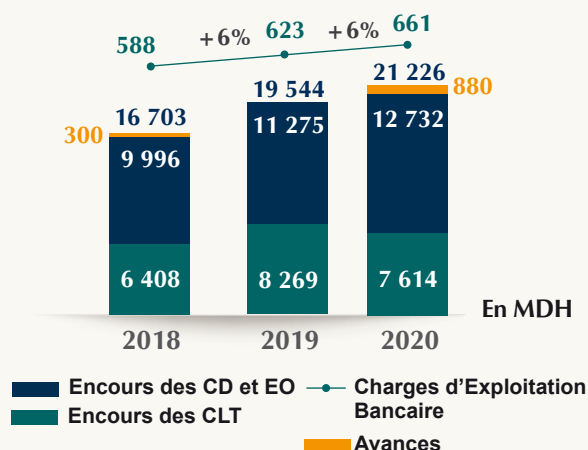
La variation des PEB, ainsi enregistrée, s'explique simultanément par l'effet volume de 134 MDH, diminuée par l'effet taux de 23 MDH résultant de la baisse des intérêts des prêts, en application de la tarification en vigueur qui s'est traduite par la baisse des taux de sortie du FEC, telle que retracée ci-dessous, ainsi que de la variation du TMPI appliquée à l'encours des prêts.

Taux variable	1 ^{er} juillet 2012	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
Durée ≤ 7 ans	6,25%	5,00%	4,58%	4,59%	4,49%	4,35%	4,10%
7 ans < Durée ≤ 10 ans	6,50%	5,25%	4,83%	4,84%	4,74%	4,60%	4,35%
Durée > 10 ans	6,75%	5,50%	5,08%	5,09%	4,99%	4,85%	4,60%



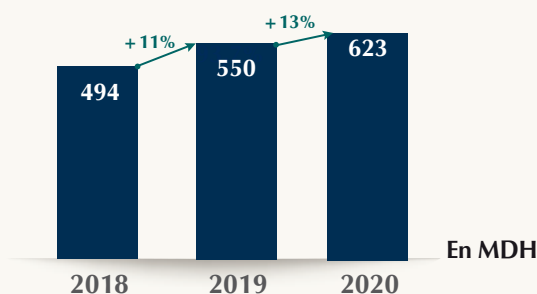
Charges d'Exploitation Bancaire (CEB)

Au 31 décembre 2020, les CEB s'élèvent à 661 MDH, en augmentation de 6% par rapport au 31 décembre 2019. En dépit de la baisse du coût moyen des ressources, la hausse des CEB s'explique par l'évolution du volume des emprunts dont l'encours atteint 21 226 MDH en 2020 contre 19 544 MDH en 2019.



Produit Net Bancaire (PNB)

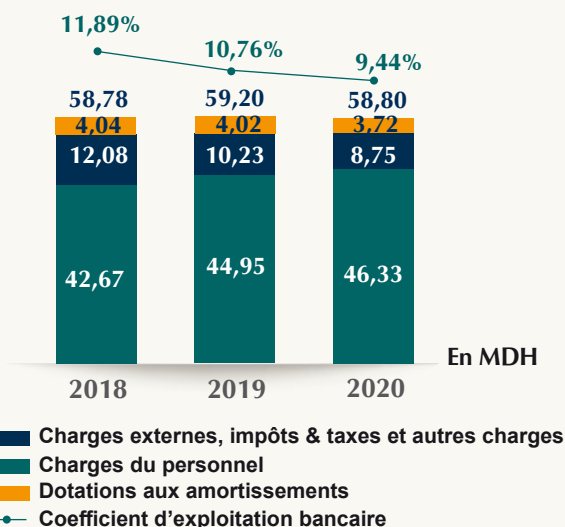
L'évolution conjuguée des PEB et des CEB a généré un PNB en progression de 13% par rapport au 31 décembre 2019, s'établissant, ainsi, à 623 MDH au 31 décembre 2020, ce qui dénote de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de financement mobilisées.



Charges générales d'exploitation (CGE)

La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement permet au FEC de continuer à maîtriser les CGE, qui ont enregistré une baisse en 2020 pour s'établir à un niveau comparable à celui enregistré en 2018. Elles sont constituées principalement des charges du personnel à hauteur de 79%, des charges externes pour 15% et des dotations aux amortissements des immobilisations pour 6%.

De ce fait, le Coefficient d'Exploitation poursuit son amélioration et s'établit à 9,44% à fin 2020.

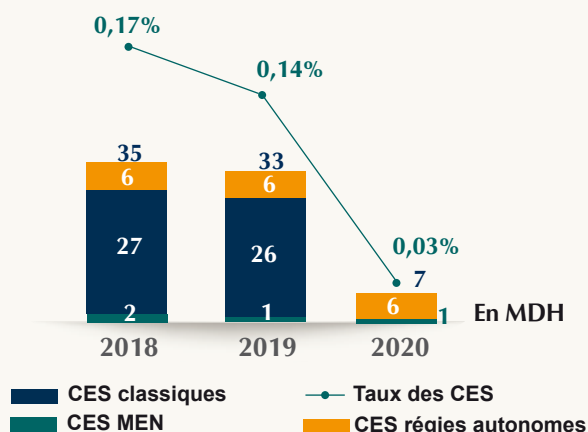


Créances en Souffrance (CES) et coût du risque-crédit

Les CES se sont établies à 7 MDH au 31 décembre 2020, en baisse de 79% par rapport au 31 décembre 2019 et sont relatives à des créances historiques anciennes, antérieures à l'exercice 2020.

De ce fait, le coût du risque-crédit, affiche une baisse à fin 2020, tel que retracé dans le tableau ci-dessous :

En MDH	2018	2019	2020
Dotations aux provisions sur CES (1)	6,70	2,28	0
Reprises de provisions sur CES (2)	0,64	1,31	3,65
Coût du risque-crédit (3) = (1) - (2)	6,06	0,97	-3,65



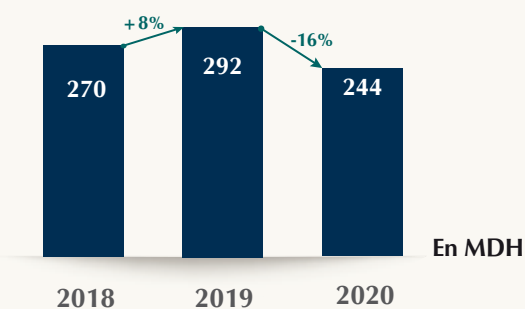
Provisions pour risques généraux (PRG)

Pour assurer une couverture contre certains risques à caractère général, le FEC a procédé au cours de l'exercice 2020 à la constitution de dotations aux provisions d'un montant de 13,94 MDH, portant ainsi le montant total des PRG à 27,57 MDH.

Il est important de signaler que, dans le respect de la réglementation fiscale en vigueur, ces provisions ont été intégralement réintégréées dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Résultat Net

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus et particulièrement :



- » d'une progression de 13% du PNB ;
- » de la poursuite de la maîtrise des CGE ;
- » de la bonne qualité du portefeuille client ;
- » de la contribution de 100 MDH au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) ;

Le résultat net s'établit à 244 MDH, au 31 décembre 2020, en baisse de 16% par rapport à la même période de l'année dernière.

A titre comparatif et ne tenant pas compte de la contribution précitée, le résultat net aurait atteint 336 MDH à fin 2020 et enregistré une augmentation de 15% par rapport à fin 2019.

2. Bilan

		En MDH					
ACTIF	2018	2019	2020	PASSIF	2018	2019	2020
Valeurs en caisse, Banques centrales et Trésor public	1	74	26	Banques centrales, Trésor public	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2	1	0	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 773	8 333	8 597
Créances sur la clientèle	20 286	23 198	25 208	Titres de créance émis	9 129	10 406	11 851
Autres actifs	49	229	235	Autres passifs	27	49	47
Immobilisations	54	51	48	Fonds propres et assimilés	4 463	4 765	5 022*
TOTAL	20 392	23 553	25 517	TOTAL	20 392	23 553	25 517

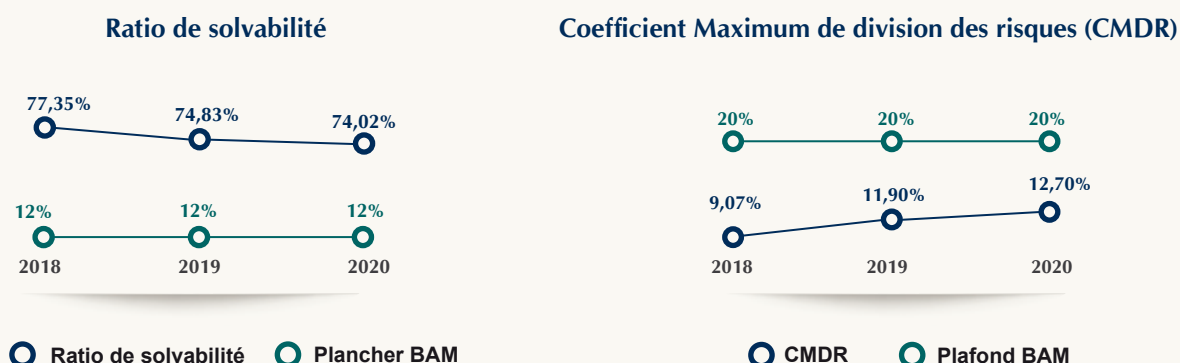
(*) : Y compris une provision pour risques généraux d'un montant de 27,57 MDH.

L'analyse de la structure du bilan fait ressortir que l'actif, qui s'élève à 25 517 MDH et qui se compose quasi-exclusivement des créances sur la clientèle, a connu une augmentation de près de 2 MMDH qui s'explique essentiellement par le niveau de décaissement de l'exercice 2020 de plus de 3,5 MMDH.

La structure du passif est caractérisée par la prédominance des dettes de financement, réparties entre les emprunts à long terme et les titres de créances émis.

3. Ratios réglementaires

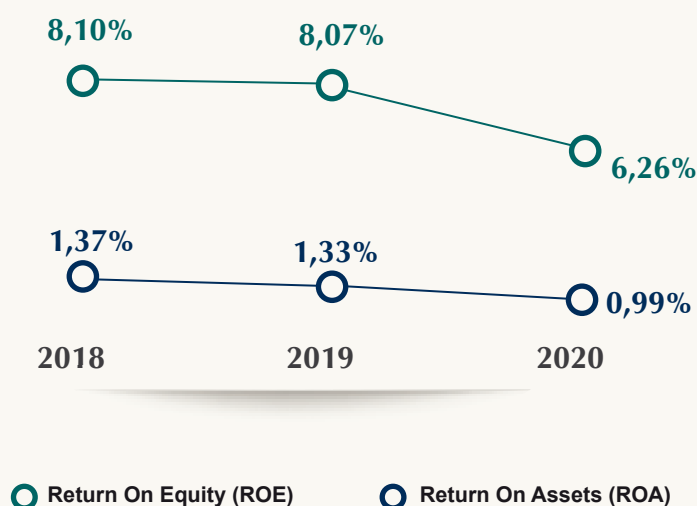
Le FEC a veillé au respect des ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib qui visent à préserver les équilibres financiers des établissements de crédit et à couvrir les risques, comme il ressort des indicateurs suivants :



4. Indicateurs de rentabilité

EN MDH	2018	2019	2020
Résultat Net	270	292	244
Fonds propres (hors EOS)	3 463	3 765	4 022
Fonds propres moyens (hors EOS)	3 333	3 614	3 894
Return On Equity (ROE)	8,10%	8,07%	6,26%
Résultat Net	270	292	244
Total bilan	20 392	23 553	25 517
Total bilan moyen	19 626	21 972	24 535
Return On Assets (ROA)	1,37%	1,33%	0,99%

Les ROE et ROA ont atteint respectivement 6,26% et 0,99% à fin 2020 contre 8,07% et 1,33% à fin 2019. Leur repli est essentiellement lié à la baisse du résultat net et à l'évolution des actifs de la Banque.





5. COMMUNICATION FINANCIERE au 31 décembre 2020



COMPTES SOCIAUX **au 31 décembre 2020**

BILAN	(en milliers MAD)	
ACTIF	31 déc 2020	31 déc 2019
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	25 695	73 569
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	290	1 269
A Vue	290	1 269
A Terme	-	-
CREANCES SUR LA CLIENTELE	25 207 959	23 197 560
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 704	2 724
Crédits et financements participatifs à l'équipement	25 183 676	23 150 512
Crédits et financements participatifs immobiliers	20 712	22 334
Autres crédits et financements participatifs	866	21 931
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Titres de Propriété	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
AUTRES ACTIFS	235 048	229 136
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créance	-	-
Certificats de Sukuks	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
Participation dans les entreprises liées	-	-
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	512	453
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 812	50 719
TOTAL ACTIF	25 517 339	23 552 731

PASSIF	31 déc 2020	31 déc 2019
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	8 597 456	8 332 690
A Vue	-	-
A Terme	8 597 456	8 332 690
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Comptes d'Épargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créditeurs	-	-
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	11 850 740	10 405 900
Titres de Créance Négociables	2 693 831	2 694 808
Emprunts Obligataires	9 156 909	7 711 092
Autres Titres de Créance Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	47 384	48 582
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 574	15 135
PROVISIONS REGLEMEENTES	-	-
SUBVENTIONS, FONDOS PUBLICS AFFECTES ET FONDOS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	1 000 000	1 000 000
DEPOTS D'INVESTISSEMENT RECUS	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 750 423	2 458 658
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSE (-)	-	-
REPORT A NOUVEAU (+/-)	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	243 762	291 765
TOTAL PASSIF	25 517 339	23 552 731

HORS BILAN	(en milliers MAD)	
	31 déc 2020	31 déc 2019
ENGAGEMENTS DONNES	6 072 540	6 632 685
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 072 540	6 632 685
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	1 500 000	1 500 000
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés	1 500 000	1 500 000
Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie recus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	(en milliers MAD)	
	31 déc 2020	31 déc 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 283 902	1 172 789
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 846	2 202
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 282 056	1 169 582
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	1 005
Transfert de charges sur dépôts d'investissement recus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	661 190	622 644
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	293 104	268 385
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	367 878	353 949
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	209	310
Transfert de produits sur dépôts d'investissement recus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	622 712	550 146
Produits d'exploitation non bancaire	4 204	1 945
Charges d'exploitation non bancaire	112	175
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58 796	59 196
Charges de personnel	46 333	44 948
Impôts et taxes	825	827
Charges externes	5 093	5 664
Autres charges générales d'exploitation	2 830	3 740
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 717	4 016
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	13 950	12 914
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	11	2 279
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	13 939	10 635
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	5 152	5 421
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 652	5 421
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	1 500	-
RESULTAT COURANT	559 210	485 227
Produits non courants	7	325
Charges non courantes	112 970	10 870
RESULTAT AVANT IMPOTS	446 846	474 682
Impôts sur les résultats	203 085	182 917
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	243 762	291 765



ETAT DES SOLDES DE GESTION	(en milliers MAD)	
I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31 déc 2020	31 déc 2019
(+) Intérêts et produits assimilés	1 283 902	1 171 784
(-) Intérêts et charges assimilées	660 891	622 334
MARGE D'INTERET	622 921	549 450
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	209	310
MARGE SUR COMMISSIONS	- 209	- 310
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	1 005
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARGE	-	1 005
(+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	622 712	550 146
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	4 204	1 945
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	112	175
(-) Charges générales d'exploitation	58 796	59 196
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	568 008	492 720
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	- 3 641	- 3 142
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	12 439	10 635
RESULTAT COURANT	559 210	485 227
RESULTAT NON COURANT	- 112 364	- 10 545
(-) Impôts sur les résultats	203 085	182 917
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	243 762	291 765

II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31 déc 2020	31 déc 2019
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	243 762	291 765
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 717	4 016
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	13 939	10 635
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	1 500	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement recus	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	259 917	306 416
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	259 917	306 416

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	(en milliers MAD)	
	31 déc 2020	31 déc 2019
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 283 902	1 172 789
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 210	2 270
Charges d'exploitation bancaire versées	661 190	622 644
Charges d'exploitation non bancaire versées	112 482	11 045
Charges générales d'exploitation versées	58 080	55 180
Impôts sur les résultats versés	203 085	182 917
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	256 276	303 274
Variation des :	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	979	441
Créances sur la clientèle	- 2 008 748	- 2 912 214
Titres de transaction et de placement	-	-
Autres actifs	5 922	175 821
Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	264 767	1 559 941
Dépôts de la clientèle	-	-
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	1 444 840	1 276 480
Autres passifs	- 1 198	21 907
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	- 303 282	- 229 266
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	- 47 006	74 008
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	668	1 487
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 868	- 1 487
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie recus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement recus	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Dépôts d'investissement remboursés	-	-
Intérêts versés	-	-
Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	- 47 875	72 521
VII. TRESORERIE A L'OUVRETTURE DE L'EXERCICE	73 569	1 048
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	25 695	73 569

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	380 000		380 000

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	-		-

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25 478	-	-	-	-	25 478
Créances sur la clientèle	34 410	631 784	1 162 489	8 805 916	13 782 230	24 416 828
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	59 888	631 784	1 162 489	8 805 916	13 782 230	24 442 306
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	276 034	819 645	514 321	2 670 188	4 213 775	8 493 962
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	66 667	-	626 267	5 664 067	5 374 733	11 731 733
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
TOTAL	342 701	819 645	1 140 588	8 334 254	10 588 508	21 225 696

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
2	6 131 742	5 109 357	1 022 385	-

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

BILAN	Montant
ACTIF	-
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	1 499 267
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 499 267
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
HORS BILAN	Montant
ENGAGEMENTS DONNES	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-

MARGE D'INTERET (en milliers MAD)

	31 déc 2020	31 déc 2019
Intérêts perçus	1 283 902	1 171 784
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 846	2 202
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 282 056	1 169 582
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Intérêts servis	660 981	622 334
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	293 104	268 385
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	367 877	353 949
TOTAL	622 921	549 450

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	-
Titres de l'activité de portefeuille	-
Emplois assimilés	-
TOTAL	-

NEANT

COMMISSIONS 31 déc 2020 (en milliers MAD)

COMMISSIONS	Montant
Commissions perçues	-
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-
Commissions versées	209
Sur opérations avec les établissements de crédit	56
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	152
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers MAD)

PRODUITS ET CHARGES	31 déc 2020	31 déc 2019
Produits	-	1 005
Gains sur les titres de transaction	-	1 005
Plus-value de cession sur titres de placement	-	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	-	-
Charges	-	-
Pertes sur les titres de transaction	-	-
Moins value de cession sur titres de placement	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-	-
Pertes sur les produits dérivés	-	-
Pertes sur opérations de change	-	-
RESULTAT	-	1 005

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 31 déc 2020 (en milliers MAD)

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Montant
Charges du personnel	46 333
Impôts et taxes	825
Charges externes	5 093
Autres charges générales d'exploitation	2 830
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	3 717
TOTAL	58 796

AUTRES PRODUITS ET CHARGES 31 déc 2020 (en milliers MAD)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	Montant
Autres produits et charges bancaires	-
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	209
Produits et charges d'exploitation non bancaires	-
Produits d'exploitation non bancaires	4 204
Charges d'exploitation non bancaires	112
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	13 950
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	5 152
Produits et charges non courants	-
Produits non courants	7
Charges non courantes	112 370

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE 31 déc 2020 (en milliers MAD)

VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Activité bancaire	622 712	568 008	446 846
Autres Activités	-	-	-
TOTAL	622 712	568 008	446 846
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt
Maroc	622 712	568 008	446 846
Autres Zones	-	-	-
TOTAL	622 712	568 008	446 846

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL		31 déc 2020 (en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant
I- Résultat Net Comptable	243 762	
Bénéfice net	243 762	
Perte nette	-	
II- Réintégrations fiscales	310 267	
1- Courantes	14 812	
Charges sur exercices antérieurs	95	
Charges hors exploitation	504	
Ecart de conversion passif	274	
Dotations aux provisions pour risques généraux	13 939	
-	-	
2- Non courantes	295 455	
Impôts sur les sociétés	203 085	
Contribution au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)	80 000	
Contribution sociale de solidarité	12 359	
Autres charges non courantes	11	
-	-	
-	-	
-	-	
III- Déductions fiscales	5 151	
1- Courantes	5 151	
Reprises sur provisions pour risques généraux	1 500	
Reprises sur provisions pour CES	3 651	
-	-	
-	-	
2- Non courantes	-	
-	-	
-	-	
-	-	
TOTAL	554 029	5 151
IV- Résultat brut fiscal	548 877	
Bénéfice brut fiscal [A]		548 877
Déficit brut fiscal [B]		
V- Reportes déficitaires imputés [C]*		
Exercice N-4		
Exercice N-3		
Exercice N-2		
Exercice N-1		
VI- Résultat net fiscal	548 877	
Bénéfice net fiscal [A - C]		548 877
OU		
Déficit net fiscal [B]		
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés		
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter		
Exercice N-4		
Exercice N-3		
Exercice N-2		
Exercice N-1		

TOTAL		554 029	5 151
IV- Résultat brut fiscal		548 877	
Bénéfice brut fiscal [A]		548 877	
Déficit brut fiscal [B]			
V- Reportes déficitaires imputés [C]*			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
VI- Résultat net fiscal		548 877	
Bénéfice net fiscal [A - C]		548 877	
OU			
Déficit net fiscal [B]			
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			

[*] Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		31 déc 2020 (en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	559 210	
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	14 812	
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	5 151	
(=) Résultat courant théoriquement imposable	568 871	
(-) Impôt théorique sur résultat courant	210 482	
(=) Résultat courant après impôts	358 389	

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					31 déc 2020 (en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice [1]	Opérations comptables de l'exercice [2]	Déclarations de TVA de l'exercice [3]	Solde Fin d'exercice [4=1+2-3]	
A- TVA collectée	18 012	162 688	166 015	14 686	
B- TVA à récupérer	17 442	62 922	64 422	15 942	
Sur charges	17 440	62 788	64 312	15 917	
Sur immobilisations	2	134	110	26	
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	570	99 766	101 593	- 1 257	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL						31 déc 2020 (en milliers MAD)
Montant du capital :		1 000 000				
Montant du capital social souscrit non appelé :		-				
Valeur nominale des titres :						
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)	
		Exercice précédent	Exercice actuel			
ETAT				100	100	
TOTAL				100	100	

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES provisions correspondantes au 31/12/2020					31 déc 2020	31 déc 2019
					Créances	Provisions
					Créances	Provisions
Prêts Classiques						
Créances préoutreuses	-	-	1 792	69		
Créances douteuses	-	-	10 734	1 025		
Créances compromises	5 927	5 344	18 935	7 858		
Sous total 1	5 927	5 344	31 461	8 953		
Prêts MEN						
Créances préoutreuses	-	-	-	-		
Créances douteuses	-	-	-	-		
Créances compromises	1 253	212	1 475	254		
Sous total 2	1 253	212	1 475	254		
Total Général	7 180	5 556	32 936	9 207		

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				31 déc 2020 (en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
Décision du CA : 28/05/2020				
Report à nouveau	-	Réserves légales	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-	
Résultats nets de l'exercice	291 765	Autres affectations	291 765	
Prélèvement sur les bénéfices	-		-	
Autres prélèvements	-		-	
TOTAL A	291 765	TOTAL B	291 765	

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				31 déc 2020	31 déc 2019	31 déc 2018
				(en milliers MAD)		
Capitaux propres et assimilés	3 994 185	3 750 423	3 458 658			
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-			
Capitaux propres et assimilés nets	3 994 185	3 750 423	3 458 658			
Opérations et résultats de l'exercice						
Produit net bancaire	622 712	550 146	494 426			
Résultat avant impôts	446 846	474 682	430 640			
Impôts sur les résultats	203 085	182 917	160 794			
Bénéfices distribués	-	-	-			
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	243 762	291 765	269 846			
Résultat par titre (en MAD)						
Résultat net par action ou part sociale						
Bénéfice distribué par action ou part sociale						
Personnel						
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	39 695	38 563	37 272			
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	96	100	103			

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture (1)		31 décembre 2020
Date d'établissement des états de synthèse (2)		Février 2021

(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

NEANT

EFFECTIFS				(En nombre)
EFFECTIFS	31 déc 2020	31 déc 2019		
Effectifs rémunérés	93	98		
Effectifs utilisés	93	98		
Effectifs équivalent plein temps	93	98		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-		
Cadres (équivalent plein temps)	85	90		
Employés (équivalent plein temps)	8	8		
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS					(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant		
	31 déc 2020	31 déc 2019	31 déc 2020	31 déc 2019	
Titres dont l'établissement est dépositaire					
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire					
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion					
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire					
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion					

NEANT

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	31 déc 2020	31 déc 2019	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	31 déc 2020	31 déc 2019	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

NEANT

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue des présentations devant le Comité d'Audit et des Risques, émanation du Conseil d'Administration, sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques. Le CAR rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration, à l'occasion de chacune de ses réunions.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciels de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la collectivité territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la collectivité territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expresse du Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- L'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.
- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.
- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

À fin décembre 2020 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 6.741.266 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 85% du risque de crédit et de 15% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 74,02%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 59,18%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,81% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 25.166.551 Milliers de DH au 31 décembre 2020.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 31 décembre, à 6.072.540 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 31 décembre 2020, fait ressortir que 64,03% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 12,70% à fin décembre 2020, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress tests ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress tests minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité ALCO se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif-Passif.

Gestion Actif/Passif

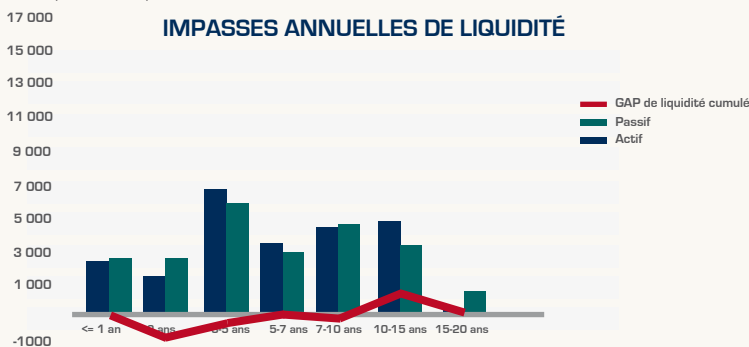
La banque est dotée d'un dispositif qui permet de couvrir les principales sources des risques taux, liquidité et change.

Risque de Liquidité

La banque effectue un écoulement statique en liquidité des positions d'actifs, de passifs, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

» Exposition au 31 décembre 2020

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 31 décembre 2020 comme suit :



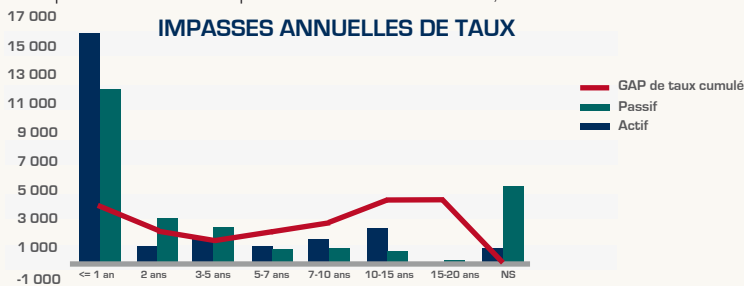
Risque de Taux

La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

» Exposition au 31 décembre 2020

Les impasses de taux en flux se présentent au 31 décembre 2020, comme suit :



A fin décembre 2020, les résultats du stress test, font ressortir qu'un choc de +200 pbs des taux engendrait une hausse de +19% du PNB sur un horizon de 12 mois et une hausse de la valeur économique de +16% par rapport aux fonds propres.

Risque de Change

La couverture du risque de change afferent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt. Par ailleurs, à l'occasion des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale contre le risque de change lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

2.3 Risques Opérationnels

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques Interne se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil d'Administration, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA du FEC a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

» Déclenchement du PCA suite à la crise pandémique

Au cours 1^{er} trimestre 2020, le FEC a déclenché, dès le 2 mars 2020, son Plan de Continuité d'Activité (PCA), pour la gestion de crise sanitaire COVID-19 et a activé les travaux de son Comité de Gestion de Crise (CGC), avec comme objectif prioritaire la garantie de la sécurité sanitaire des collaborateurs du FEC, tout en maintenant la continuité d'activité de la Banque. Les principales missions de ce CGC s'articulent autour de :

- La définition de la stratégie de continuité des processus opérationnels et bancaires ;
- La définition de la stratégie de communication ;
- La veille permanente, notamment par rapport aux dispositions des circulaires et des communiqués des pouvoirs publics.

Pour la garantie de la sécurité sanitaire des collaborateurs du FEC, le FEC a déployé, dès le début du mois de mars 2020, les mesures de prévention sanitaire et ce, conformément aux plans de gestion de risques pandémie pré-définis au niveau du corpus documentaire PCA avec un alignement avec les recommandations émises par les pouvoirs publics, notamment par le Ministère de la Santé en tenant compte de l'évolution du contexte sanitaire lié au COVID-19 (adoption des gestes barrières par les collaborateurs, adoption des mesures restrictives liées aux réunions et aux déplacements, recours à la visioconférence pour la communication et les échanges entre les collaborateurs, les partenaires et la clientèle, port de masques obligatoire ...).

Aussi, le FEC a adopté le télétravail au sein de l'Institution et a adopté un dispositif d'organisation des structures en effectif réduit et en mode présentiel avec rotation et télétravail. Egalement, des mesures de cyber sécurité relatives au télétravail, ont été déployées, et ce en conformité avec les recommandations de la DGSSI.

En Juin 2020, en alignement avec la stratégie nationale de déconfinement, le FEC a arrêté un plan de retour progressif à la normale par une montée en effectif, hors personnes vulnérables, qui place la préservation de la santé des collaborateurs au cœur de la préoccupation de l'institution. Par ailleurs, au cours des mois d'août et septembre 2020, et dans un contexte de retour des périodes estivales des collaborateurs, le FEC a entrepris une opération de dépistage PCR de l'ensemble de ses collaborateurs, en vue d'assurer la sécurité des collaborateurs et de briser les chaînes de transmission de virus, le cas échéant.

En octobre 2020, dans un contexte marqué par la recrudescence des cas de contaminations au niveau national et international et dans la poursuite des efforts de prévention contre le Covid-19, le FEC a reconduit le mode de télétravail en mode hybride avec alternance présentiel/télétravail, selon un planning arrêté conjointement entre le CGC et les responsables des structures.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des entités Métiers et Supports.

Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels. L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib relative à la fonction conformité du 31 août 2007, le FEC s'est doté d'une politique et d'une charte de conformité.

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad
Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020****AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE*****Opinion***

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4.994.185 KMAD, dont un bénéfice net de 243.762 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 avril 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Fonds constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances du Fonds. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 5,56 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 25.208 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par le Fonds, en termes de déclassement et de provisionnement des créances; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Fonds ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester la provision déterminée sur une sélection de créances en souffrance.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 13 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Bd. Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment C - Tour 3, La Marina
Casablanca
Tél : 05 22 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax : 05 22 22 40 18 / 47 59

Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil



MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101 Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha Ferdaous
Associé

Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2020

- 19/02/2020 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 4^{ème} trimestre 2019
- 25/03/2020 : Publication des états financiers au titre de l'exercice 2019
- 30/04/2020 : Communiqué de presse à l'occasion de la publication du rapport financier annuel au titre de l'exercice 2019
- 30/05/2020 : Communiqué de presse à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du FEC du 28 mai 2020
- 30/05/2020 : Communiqué de presse à l'occasion de la publication des indicateurs financiers au titre du 1^{er} trimestre 2020
- 14/07/2020 : Communiqué de presse concernant le document de référence du FEC relatif à l'exercice 2019
- 19/08/2020 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 2^{ème} trimestre 2020
- 30/09/2020 : Communication financière au 30 juin 2020 à l'occasion de la publication du rapport financier semestriel au titre du 1^{er} semestre 2020, y compris le communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 1^{er} semestre 2020 et les états financiers au 30 juin 2020
- 12/11/2020 : Communiqué de presse relatif aux indicateurs financiers du 3^{ème} trimestre 2020
- 08/12/2020 : Communiqué de presse à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire par le FEC pour un montant de 2 milliards de dirhams
- 22/12/2020 : Communiqué de presse à l'occasion des résultats de l'émission d'un emprunt obligataire par le FEC pour un montant de 2 milliards de dirhams

ANNEXE III.2.N. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En Dirhams

	2018-2020 : DELOITTE AUDIT						2018 : FIDAROC GRANT THORNTON 2019 - 2020 : MAZARS AUDIT & CONSEIL						TOTAL TTC
	Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			Montant TTC/Année			Pourcentage/Année *			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés **													
Emetteur	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Filiales	-	-	-				-	-	-				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes													
Emetteur	-	-	-				-	-	-				
Filiales	-	-	-				-	-	-				
Sous-total	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000
Autres prestations rendues													
Autres	-	-	-				-	-	-				
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	138 000	138 000	138 000	100%	100%	100%	192 000	192 000	192 000	100%	100%	100%	990 000

[*] : Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée.

[**] : Le Montant d'engagement au titre de la lettre de mission conformément aux termes du marché associé.



**RAPPORT
ENVIRONNEMENT,
SOCIAL ET GOUVERNANCE | 2020**

ABREVIATIONS

ALCO	Asset/liability management committee
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaires aux comptes
CAR	Comité d'audit et des risques
CNR	Comité de nomination et de rémunération
COSI	Comité organisation et système d'information
CRI	Comité des risques interne
CT	Collectivités Territoriales
E&S	Environnemental et social
ESG	Environnement, social et gouvernance
GRH	Gestion des ressources humaines
LCBT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
MI	Ministère de l'Intérieur
ODD	Objectifs de développement durable
RSE	Responsabilité sociétale et environnementale
SGES	Système de gestion environnementale et sociale

SOMMAIRE

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 2

- 1.1. Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC.....2
 - 1.1.1. Le FEC : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial
 - 1.1.2. Stratégie RSE

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : 3

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

- 2.1. Informations environnementales.....3
 - 2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement
 - 2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC
 - 2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental
 - 2.1.4. Actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité
- 2.2. Informations sociales.....6
 - 2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines
 - 2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices
 - 2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années
 - 2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années
- 2.3. Gouvernance.....11
 - 2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance
 - 2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption
- 2.4. Informations sur les parties prenantes.....18
 - 2.4.1. Cartographie des parties prenantes
 - 2.4.2. Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial

AVERTISSEMENT

Certaines informations exigées par l'AMMC dans le cadre de l'annexe III.2.M de la Circulaire n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières seront communiquées au niveau des prochains rapports ESG dès la finalisation d'actions stratégiques dont notamment la stratégie RSE du FEC et la mise en place de son SGES.

1. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Profil et stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du FEC

1.1.1. Le FEC : Une Banque publique dédiée au financement du développement territorial

Banque publique dédiée au financement du développement territorial, le Fonds d'Équipement Communal a connu plusieurs évolutions depuis l'obtention du statut de Banque en 1997, qui lui ont permis de diversifier et d'élargir ses sources de financement, de s'aligner sur des pratiques de gouvernance rigoureuses et d'adopter les normes bancaires les plus strictes de la Banque Centrale. Ces évolutions ont également permis à la Banque d'améliorer ses services et interventions au profit du secteur local et de répondre à ses besoins croissants de financement.

Ainsi, à travers le financement des projets d'infrastructures et d'équipement des Collectivités Territoriales, le FEC contribue notamment à la réduction des disparités sociales et à l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

Le FEC propose des solutions de financement adaptées aux besoins des Collectivités Territoriales à travers :

- Des prêts destinés à financer leurs projets d'investissement ;
- Des lignes de crédit destinées au financement de leurs programmes de développement.

L'Institution veille également à accompagner les Collectivités Territoriales dans l'expression de leurs choix d'investissement et leur offre son appui technique tout au long de la réalisation de leurs programmes de développement et projets d'investissement.

Par ailleurs et, dans le cadre de sa mission, le FEC agit en interaction avec l'évolution de son environnement et en appui des différentes politiques publiques.

1.1.2. Stratégie RSE

Conscient des enjeux liés au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques, notamment dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), le FEC s'est résolument engagé à s'inscrire dans une démarche de gestion active des risques Environnementaux et Sociaux (E&S) des projets des Collectivités Territoriales soumis à ses financements, notamment dans le cadre des processus d'octroi de prêts, de suivi et d'évaluation des impacts E&S desdits projets. De même, les financements FEC visent davantage la couverture de secteurs qui intègrent les projets favorisant la réduction des disparités territoriales et sociales, la transition vers un développement durable bas carbone ainsi que le renforcement de la résilience des territoires face aux changements climatiques.

En tant que Banque investie d'une mission de service public, le FEC a intégré dans ses processus, l'évaluation des risques environnementaux des projets soumis à son financement, et ce, depuis plus de vingt ans. Cette évaluation se fait à travers une catégorisation des risques et des impacts environnementaux identifiés selon la taille et la nature des projets à financer.

Dans une perspective d'amélioration de ses processus de gouvernance et de gestion globale des risques, la Banque a initié, dès 2019, la mise en place de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), qui comprend notamment la mise à niveau des pratiques en matière de gestion des risques et des impacts E&S relatifs aux projets financés par l'Institution.

Parallèlement, et afin de promouvoir la transition vers un développement bas carbone et de renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques, le FEC envisage de procéder, avec l'appui d'un expert spécialisé, au développement de son portefeuille de projets à co-bénéfice climat, au renforcement de ses capacités et de celles des CT en matière d'évaluation des risques E&S tout au long des processus d'identification, de montage, de financement et de réalisation des projets.

Afin d'asseoir une démarche efficace, holistique et alignée sur les référentiels nationaux et internationaux en matière de gestion des aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, le FEC procède actuellement à la consolidation de l'ensemble des actions entreprises en la matière afin de lui permettre de décliner sa vision stratégique à travers la mise en place d'une démarche RSE. Cette démarche vise essentiellement la réalisation des actions ci-après :

- Consolider la gouvernance de la Banque en matière de gestion de l'ensemble des aspects E&S aussi bien en interne que ceux liés à l'activité de prêts ;
- Mobiliser des financements compétitifs au profit du développement des territoires ;
- Améliorer les conditions de financement permettant de présenter un profil risque/performance financière plus favorable ;
- Être en phase avec les bonnes pratiques nationales et internationales en matière de gouvernance et de gestion des risques E&S ;
- Contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) à tous les niveaux de son intervention (interne & externe) ;
- Communiquer, de façon responsable, avec l'ensemble des parties prenantes.

2. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES : Informations Environnementales, Sociales et de Gouvernance

2.1. Informations environnementales

2.1.1. Présentation des activités ayant un impact sur l'environnement

Dans le cadre de son activité, le FEC veille à identifier les éléments pouvant avoir un impact sur l'environnement afin de prendre les mesures nécessaires pour les limiter ou y remédier.

A ce jour, les impacts identifiés sont des impacts indirects en lien avec les activités des projets financés dont l'ampleur environnementale et sociale dépend de la nature du projet et de la zone de son implantation. A cet effet, le FEC veille à prendre en considération ces impacts dans le cadre de ses procédures d'évaluation des dossiers de prêts et exige, en cas de projet assujéti à une évaluation environnementale selon la réglementation nationale et les bonnes pratiques internationales, une étude d'impact sur l'environnement incluant les mesures d'atténuation de ces impacts à des niveaux acceptables. En termes d'éligibilité E&S, le FEC ne finance que les projets qui ne présentent pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou sur les populations locales.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que l'impact direct sur l'environnement en lien avec le fonctionnement propre de l'Institution n'est pas significatif, compte tenu de sa faible ampleur.

2.1.2. Politique Environnementale et Sociale du FEC

Le FEC procède actuellement à la finalisation de son projet de politique E&S, élaboré dans le cadre d'un partenariat international avec l'appui d'un expert spécialisé, qui affiche l'engagement et la volonté de l'Institution de renforcer ses processus de gouvernance et de gestion des risques E&S relatifs aux projets financés par la Banque, afin de se conformer à la réglementation nationale en vigueur et de s'aligner sur les meilleures pratiques en la matière, notamment celles exigées par les bailleurs de fonds internationaux.

A terme, et dès l'entrée en vigueur de la politique E&S du FEC et la mise en place de son SGES, la Banque devrait adopter de nouvelles mesures de diligence E&S des projets soumis à son financement, notamment à travers :

- L'analyse des projets afin d'identifier les principaux enjeux E&S ;
- La vérification de la conformité des projets avec la liste d'exclusion du FEC ;
- L'attribution d'une catégorie de risques E&S à chaque projet en fonction de sa nature, ses caractéristiques et l'ampleur des risques identifiés.

Cette catégorisation permettra ainsi de déterminer l'envergure des mesures à entreprendre et l'implication des parties prenantes.

S'agissant des catégories des risques E&S, elles seront reproduites comme suit :

- **Catégorie A** : Projets qui peuvent entraîner des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs qui, au moment de l'évaluation du projet, sont jugés importants, élevés et/ou irréversibles et difficilement maîtrisables ;
- **Catégorie B** : Projets présentant des risques potentiels limités sur le plan environnemental et social et/ou susceptibles de générer des impacts peu nombreux, généralement spécifiques au site du projet, en grande partie réversibles et pouvant être aisément traités par des mesures d'atténuation ;
- **Catégorie C** : Projets présentant des risques ou impacts adverses minimales sur le plan environnemental et social, mais qui nécessitent tout de même des mesures spécifiques pour limiter les risques d'impacts sur l'environnement ;
- **Catégorie D** : Projets présentant des risques minimales et dont les impacts probables sont maîtrisables aisément par des mesures standards connues et appliquées ou des projets considérés sans risques environnementaux et sociaux significatifs.

2.1.3. Litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental

A ce jour, le FEC n'a fait l'objet d'aucun litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental et aucune réclamation de cet ordre n'a été adressée au FEC en relation avec les projets financés par l'Institution.

2.1.4. Actions et mesures mise en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité

Gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Le FEC a mis en place depuis 1997 une pratique de diligence environnementale des projets soumis à son financement. Cette diligence consiste en une catégorisation des projets en fonction des impacts environnementaux engendrés. Cette catégorisation est déclinée en trois niveaux de risques :

Catégorisation des risques environnementaux	
Catégorie C1	Projets ayant un effet réduit qui n'appellent pas de mesures particulières
Catégorie C2	Projets ayant des effets limités nécessitant des mesures d'allègement et une conception mieux adaptée pour la sauvegarde de l'environnement
Catégorie C3	Projets dont l'impact est important et nécessitant une étude approfondie sur le terrain

S'agissant des projets classés en Catégorie C3, le FEC exige, avant la prise de la décision d'octroi du prêt, une Etude d'Impact Environnementale (EIE) et la décision d'acceptabilité environnementale délivrée, selon la taille du projet, soit par la Commission Nationale ou par la Commission Régionale, et ce conformément à la réglementation en vigueur, notamment la loi n°12-03 relative aux Études d'Impacts sur l'Environnement.

Durant l'exercice 2020, seulement 3% des projets financés ont nécessité une EIE. En effet, la majorité des projets financés, soit 97% du portefeuille des prêts engagés présentent des risques réduits qui n'appellent pas des mesures particulières sur le plan environnemental.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la catégorisation environnementale pratiquée actuellement est en cours de révision dans le cadre de la mise en place du SGES. La nouvelle catégorisation sera établie en conformité avec l'évolution de la réglementation nationale en vigueur, notamment la loi n°49-17 relative à l'évaluation environnementale, et les standards internationaux en la matière.

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)

Le FEC a initié dès 2019 la mise en place de son SGES qui devrait notamment lui permettre d'intégrer l'évaluation des risques E&S dans son dispositif global de gestion des risques crédit. Le SGES du FEC lui permettra de mettre en place :

- Une politique de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Des procédures de diligence environnementale et sociale conformes à la réglementation nationale et aux standards des bailleurs de fonds internationaux ;
- Des processus de suivi et d'évaluation des mesures d'atténuation des risques E&S identifiés ;
- Un plan de formation en interne portant sur l'utilisation des procédures et des outils d'évaluation des risques E&S des projets soumis au financement FEC ;
- Un plan de communication relatif à la mise en place du SGES du FEC et sa politique en la matière, à destination des parties prenantes.

De même, la mise en place du SGES devrait permettre au FEC de :

- Renforcer son image au niveau des marchés financier et bancaire national et international ;
- Saisir les opportunités permettant de lever des financements à faible coût ;
- Renforcer ses capacités en matière d'évaluation et de suivi des impacts E&S des projets soumis à son financement ;
- Procéder au transfert de compétences et de savoir-faire au profit des Collectivités Territoriales pour mieux évaluer et gérer les risques E&S de leurs projets d'investissement.

Accompagner la transition vers un développement territorial résilient et sobre en carbone

La déclinaison territoriale des engagements nationaux en matière de climat implique l'exécution de projets en intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation, conformes aux exigences et aux critères des instances internationales. L'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par un renforcement des capacités des Collectivités Territoriales en la matière.

Ainsi, et conscient de son rôle d'acteur-conseil en matière de développement territorial et afin d'accompagner les Collectivités Territoriales dans cette transition vers un développement résilient et à bas carbone des territoires, la Banque est résolument engagée à renforcer ses interventions pour apporter l'appui technique nécessaire aux Collectivités Territoriales et accroître les financements des projets à co-bénéfice climat. A cet effet, la banque envisage, avec l'appui d'experts spécialisés, de se doter des moyens nécessaires afin de lui permettre d'améliorer sa gouvernance et de renforcer ses capacités techniques en matière de gestion des projets à co-bénéfice climat, notamment à travers les éléments suivants :

- Structurer une offre de financement vert au profit des CT ;
- Identifier, évaluer et valider le portefeuille de projets à co-bénéfices climat ;
- Développer les outils pour le calcul de l'empreinte carbone des projets soumis au financement de l'Institution ;
- Vérifier la résilience des projets face aux changements climatiques ;
- Communiquer autour de l'action climat ;
- Accompagner et sensibiliser les CT pour l'identification, le montage et la réalisation de projets à co-bénéfices climat.

2.2. Informations sociales

2.2.1. Politique de gestion des ressources humaines

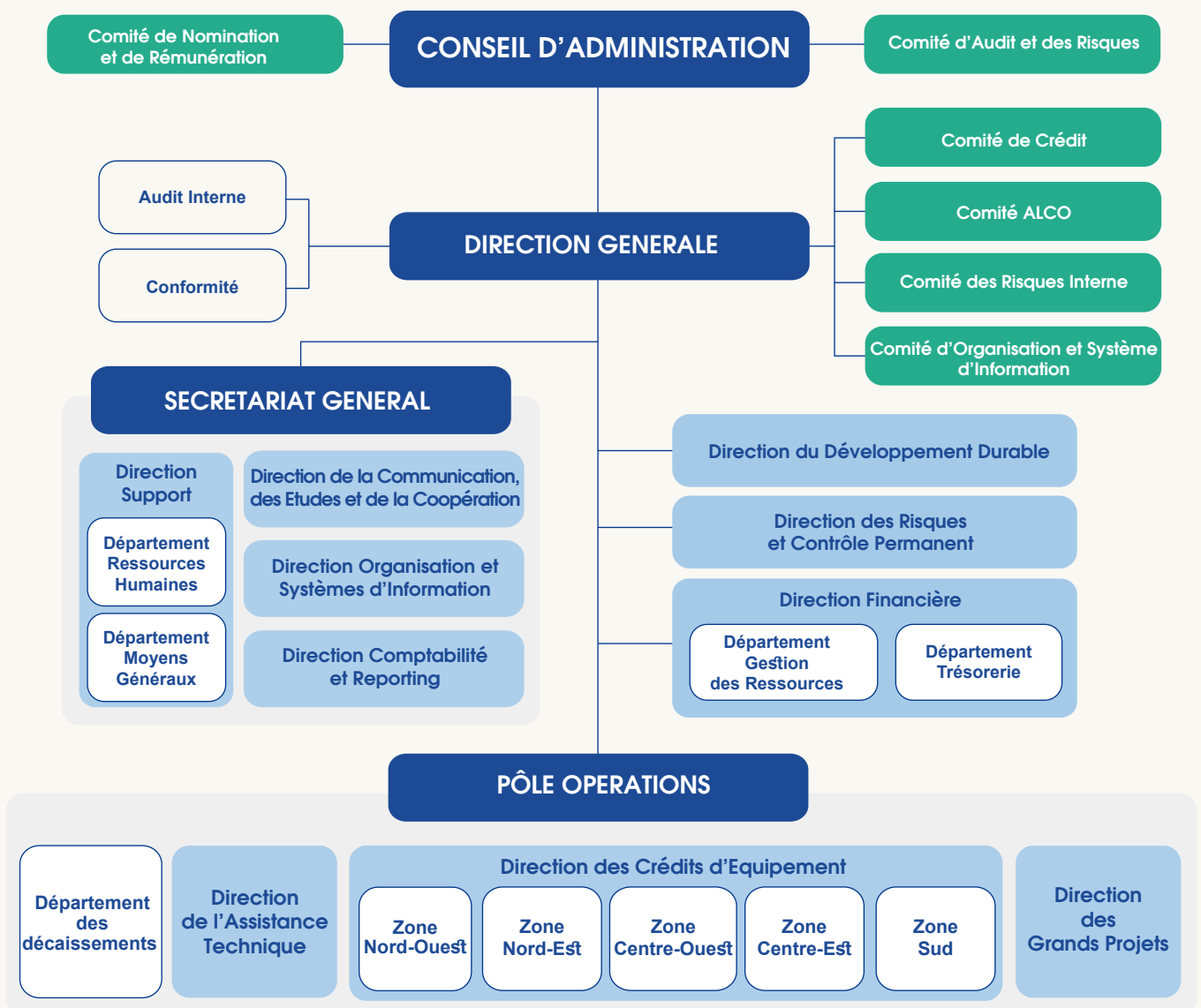
La gestion des ressources humaines occupe une place importante dans la stratégie de l'Institution qui privilégie la valorisation du capital humain par le développement des compétences et la motivation du personnel.

Afin de répondre de manière efficace aux différentes attentes des clients, le FEC s'est doté, au cours des dernières années, d'une organisation moderne et adaptée aux spécificités des métiers de la Banque, qui s'articule autour d'une Direction Générale et d'entités fonctionnelles favorisant une organisation orientée clients, qui valorise l'interaction cohérente entre ses différentes structures et les synergies entre elles.

De même, et afin d'être le plus près des Collectivités Territoriales, l'activité de prêts est organisée par Zone Géographique multidisciplinaire, privilégiant le principe de l'interlocuteur unique.

L'organigramme du Fonds d'Équipement Communal se présente comme suit :

Organigramme du Fonds d'Équipement Communal



Recrutement

Le recrutement est régi par un dispositif de recrutement approuvé par le Conseil d'Administration du FEC en date du 30 octobre 2013, qui stipule que le recrutement dans les emplois du FEC se fait selon le critère de mérite à travers des appels à candidature non discriminatoires, soit par la procédure d'entretien ou celle du concours.

Il est à préciser qu'au niveau du dispositif de recrutement en vigueur, les postes de responsabilité font préalablement l'objet d'appels à candidatures en interne pour lesquels seuls les critères de formation, d'expérience et de mérite sont considérés. A ce titre, 3 responsables ont été désignés au cours de la période 2019-2020, et ce, à l'issue du processus susmentionné.

Rémunération

La rémunération des collaborateurs de la Banque repose sur un système dual mettant l'emploi au cœur de la rémunération, en adoptant une pesée et une classification des emplois en fonction des missions et des responsabilités assignées.

Par ailleurs, la politique de rémunération du personnel du FEC est régie par les dispositions du titre III du règlement intérieur du personnel, et les décisions d'application sont prises par le Directeur Général.

Gestion des carrières

La Banque a institué un système d'appréciation et d'évaluation annuelle des performances sur la base des indications du référentiel des emplois et des compétences. Ce système garantit l'égalité, la transparence et la neutralité au titre des évaluations annuelles.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que la gestion des carrières au sein du FEC se base principalement sur les résultats de ces évaluations annuelles.

Formation

La formation du personnel de l'Institution constitue un levier important de développement des compétences. A cet effet, des plans de formation annuels ont été dispensés aux collaborateurs de la Banque au cours des dernières années.

La période 2019-2020 a été marquée par la réalisation de formations pointues au profit des collaborateurs métier, portant sur les Partenariats Publics-Privés (PPP) et la Maîtrise d'Ouvrage pour le Développement ainsi qu'une formation relative à la conformité portant sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, d'autres formations programmées au titre de l'année 2020 ont été ajournées, eu égard au contexte pandémique lié à la crise sanitaire du Covid-19.

Les engagements budgétaires relatifs à la formation au titre de la période 2019-2020 s'établissent à 131 032,63 dhs, et ont bénéficié à 14 collaborateurs, soit 15% de l'effectif global en 2020.

Le budget de formation de la période 2018-2020 se présente comme suit :

En KDH	2018	2019	2020
Budget de formation	1 000	940	250
Rapport du budget de formation / Frais de personnel	2,1%	1,3%	0,5%

Egalité hommes / femmes

Les dispositions du Règlement Intérieur du FEC, ainsi que les décisions qui en découlent sont fondées sur les principes de neutralité et de non-discrimination entre les sexes. Dans ce sens, la Banque est engagée pour assurer l'égalité homme / femme, notamment à travers la mise en œuvre d'actions concrètes à toutes les composantes de la gestion des ressources humaines.

2.2.2. Effectif sur les trois derniers exercices

Répartition par nature de contrat de travail

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par nature de contrat de travail, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2018	2019	2020
CDI	92	89	85
CDD	1	1	0
Statutaire	9	8	8
Total	102	98	93

Répartition par catégorie

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par catégorie, se présentent comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie	2018	2019	2020	Var. 19/18	Var. 20/19
Cadres	93	90	85	-3,2%	-5,55%
Employés	9	8	8	-11,1%	-
Effectif Global	102	98	93	-3,9%	-5,10%
Taux d'encadrement	91,18%	91,84%	91,40%		

L'effectif global et le taux d'encadrement du FEC sont quasi stables durant la période considérée.

Répartition globale par genre

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC sur les trois dernières années, par genre, se présentent comme suit :

Genre	2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Répartition de l'effectif	46	56	44	54	43	50
Total	102		98		93	

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC, par genre et par catégorie, se présentent comme suit :

Catégorie	2018		2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction Générale	0	2	0	2	0	1
Directeurs	3	7	3	7	3	8
Responsables	6	6	6	5	6	3
Cadres	35	34	33	34	32	32
Employés	2	7	2	6	2	6
Effectif par genre :	46	56	44	54	43	50
Total	102		98		93	

Répartition par ancienneté

La répartition et l'évolution de l'effectif du FEC par ancienneté se présentent comme suit :

Ancienneté	2018	2019	2020
Tranche > à 20 ans	35	35	33
10 ans < tranche < à 20 ans	36	39	42
5 ans < tranche < à 10 ans	19	13	12
Tranche < à 5 ans	12	11	6
Total	102	98	93

2.2.3. Schéma d'intéressement et de participation du personnel sur les trois dernières années

A ce jour, il n'existe aucun plan d'intéressement ou de participation du personnel au capital du FEC compte tenu de son statut d'établissement public détenu à 100% par l'Etat.

2.2.4. Indicateurs relatifs aux ressources humaines sur les trois dernières années

Nombre de représentants du personnel

A la date d'établissement du présent document, le FEC dispose de deux représentants du personnel.

	2018	2019	2020
Représentants du personnel	2	2	2

Nombre de jours de grève par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun jour de grève.

Nombre d'accidents de travail par exercice

Au titre des 3 derniers exercices, le FEC n'a recensé aucun accident de travail.

Nombre de licenciements par exercice et par catégorie

Au cours des exercices considérés, aucun licenciement n'a été opéré au FEC.

Nombre de démissions par exercice et par catégorie

Le nombre de démissions du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de démissions	2018	2019	2020
Direction Générale			
Directeurs			
Responsables			
Cadres	1	1	2
Employés			
Total des démissions	1	1	2

Par ailleurs, le nombre de départs (retraite, mise en disponibilité...) du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

Nombre de départs	2018	2019	2020
Direction Générale	1		1
Directeurs			
Responsables			1
Cadres	2	3	1
Employés	1	1	
Total des départs	4	4	3

Nombre de recrutements par exercice et par catégorie

Le nombre de recrutements du personnel du FEC sur les 3 derniers exercices, par catégorie, se présente comme suit :

	2018	2019	2020
Direction Générale	1		-
Directeurs	1		-
Responsables			
Cadres	1	1*	-
Employés	1		-
Total des recrutements	4	1	-

(*) : Réintégration d'une mise en disponibilité

En tenant compte des différents éléments présentés ci-dessus, le turnover au sein du FEC a évolué sur la période considérée comme suit :

	2018	2019	2020
Recrutements	4	1*	-
Départs	4	4	3
Démissions	1	1	2
Effectif	102	98	93
Turnover (1)	4,4%	3,1%	2,7%

(1) : Turnover = (Recrutements + Départs + Démissions) / 2 / Effectif

Le turnover enregistré s'établit à 4,4% en 2018, 3,1% en 2019 et 2,7% en 2020 reflétant globalement une stabilité de l'effectif.

Nombre et nature des litiges sociaux par exercice

Aucun litige social (collectif ou individuel) n'a été enregistré sur la période 2018-2020.

2.3. Gouvernance

2.3.1. Composition de l'organe de gouvernance

Conseil d'Administration (CA) du FEC

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, promulguée par le Dahir n° 1-92-5 du 5 août 1992, telle que modifiée et complétée et aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2-90-351 du 14 décembre 1992 pris pour l'application de la loi n° 31-90 précitée, le FEC est administré par un Conseil présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet, en l'occurrence le Ministre de l'Intérieur qui, de par les dispositions de l'article 2 du décret susvisé, assure la tutelle du FEC et ce, sous réserve des pouvoirs et attributions dévolus au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration par les lois et règlements sur les établissements publics.

Le Conseil d'Administration du FEC est composé de manière paritaire de 8 membres représentant l'Administration et de 8 membres représentant les élus locaux. Il comprend, outre son Président, les membres non exécutifs suivants¹ :

- Deux représentants du Ministère de l'intérieur ;
- Deux représentants du Ministère de de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Un représentant du Ministère de la Santé ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Un représentant du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant ;
- Huit conseillers communaux désignés par décision du Ministre de l'Intérieur et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°31-90 précitée.

Il en ressort que conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC, telle que modifiée et complétée, et de celles de l'article 3 de son décret d'application :

- Les membres du Conseil d'Administration du FEC, représentant l'Administration, sont désignés par voie réglementaire ;
- Les membres du Conseil d'Administration représentant les élus locaux sont désignés par décision du Ministre de l'Intérieur.

Il est important de signaler que les dispositions de la Circulaire n° 5/W/16 du Wali de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit seront prises en compte dans le cadre de la réforme institutionnelle du FEC.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration du FEC est composé comme suit :

Membres du Conseil d'Administration (CA) du FEC au 31 décembre 2020 ²			
Nom et Prénom	Fonction au sein du CA	Statut	Date de nomination
Le Chef du Gouvernement ou l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet		Président	--
Membres du CA du FEC représentant l'Administration			
2 représentants du Ministère de l'Intérieur		Membres non désignés intuitu personae	--
Mme Saadia LAAROUSSI	Représentante du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	09 nov 2015
M. Hicham TALBY	Représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membre	20 avr 2016
M. Abdelouahab BELMADANI	Représentant du Ministère de la Santé	Membre	29 oct 2018
M. Ahmed IMZEL	Représentant du Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	Membre	23 oct 2017
M. Allal REKKADI	Représentant du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement	Membre	24 mai 2017
M. Khalid EL HATTAB	Directeur du Pôle Finance de la Caisse de Dépôt et de Gestion, représentant le directeur de la CDG	Membre	20 juil 2017

(1) : Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib n'est plus membre du Conseil d'Administration qui avait pris acte lors de sa réunion du 30 mai 2006 du retrait de BAM du Conseil d'Administration du FEC.

(2) : La composition du CA du FEC est fixée en vertu des dispositions de l'article 3 du Décret n°2-90-351 du 14 décembre 1992, pris pour l'application de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC.

Membres du CA du FEC représentant les élus locaux			
M. Mohammed BOUDRA	Président du Conseil Communal d'AL HOCEIMA Province d'AL HOCEIMA	Membre	03 mai 2017
M. Abdelaziz OMARI	Président du Conseil Communal de CASABLANCA Préfecture de CASABLANCA	Membre	03 mai 2017
Mme Amina BOUHDOUN	Présidente du Conseil Communal de LAGFIFATE Province de TAROUDANT	Membre	03 mai 2017
Mme Hakima GHERMAL	Présidente du Conseil Communal de AL HAMAM Province de KHENIFRA	Membre	03 mai 2017
M. Mohammed CHAOUKI	Président du Conseil Communal de FOUM JEMAA Province d'AZILAL	Membre	03 mai 2017
M. Badr EL MOUSSAOUI	Président du Conseil Communal de EI MARSA Province de LAAYOUNE	Membre	03 mai 2017
M. Mustapha EL GHAZOU	Président du Conseil Communal de HAD KOURT Province de SIDI KACEM	Membre	03 mai 2017
M. Mohammed MOUBDI	Président du Conseil Communal de FKI H BENSALAH Province de FKI H BENSALAH	Membre	03 mai 2017

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 31-90 précitée, le contrôle financier de l'établissement par l'Etat est assuré par un Commissaire du Gouvernement chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec les dispositions de la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC précitée et la politique générale de l'Etat en matière financière. Son avis conforme est requis par le Conseil pour :

- L'arrêté du programme général des prêts ;
- L'arrêté du budget de fonctionnement et d'investissement du Fonds ;
- L'affectation des bénéficiaires ;
- Le statut et la rémunération du personnel.

Il est également important de préciser que la mission et les modalités de fonctionnement du CA du FEC (composition, convocation des membres, quorum, délibération, etc.) sont régies par les dispositions de la loi n° 31-90 précitée et par son décret d'application et ce, eu égard au statut du FEC qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soumis aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Enfin, en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2-90-351 précité, le CA du FEC se réunit au moins 2 fois par an :

- Avant le 31 mai pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;
- Avant le 31 octobre pour examiner et arrêter le budget du Fonds et le programme prévisionnel de l'exercice suivant.

Préalablement à la tenue de chaque réunion du CA, la Direction Générale du FEC adresse au Président du CA un dossier comportant les éléments suivants :

- L'ordre du jour de la réunion ;
- Le procès-verbal de la réunion précédente ;
- Les projets de résolutions devant être approuvés lors de la prochaine réunion ;
- Le rapport de gestion devant être présenté lors de la réunion du Conseil et le cas échéant, les documents ou rapports sur le fondement desquels les administrateurs pourront participer aux débats et prendre les décisions nécessaires ;
- Une matrice faisant ressortir la mise en œuvre des recommandations des administrateurs lors des réunions précédentes.

Ce dossier est également transmis à l'ensemble des administrateurs, au Commissaire du Gouvernement et aux Commissaires aux Comptes, préalablement à la tenue de chaque réunion du CA.

Par ailleurs, il est à préciser que le FEC prévoit, dans le cadre de sa réforme institutionnelle, de procéder à la refonte des textes législatifs et réglementaires qui régissent son activité afin de les aligner aux dispositions de la loi bancaire, notamment en matière de gouvernance. Le projet de règlement Intérieur du CA du FEC sera ainsi adapté à l'une des options retenues, et permettra de définir les règles relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement des réunions du CA du FEC.

Comités spécialisés

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'Audit et des Risques

Le statut de banque a permis au FEC de s'aligner sur les pratiques de gouvernance les plus strictes. Ainsi, conformément à la réglementation bancaire, le FEC dispose depuis 2003 d'un Comité d'Audit chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la cohérence et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne.

Conformément aux dispositions de la Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a approuvé lors de sa réunion du 26 mai 2015, la proposition d'instituer un Comité d'Audit et des Risques compte tenu de la taille de l'Institution, et a fixé sa composition.

Composition du Comité d'Audit et des Risques	
Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ou son représentant	Président
Le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ou son représentant	Membre permanent
Le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration) ou son représentant	Membre permanent

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins deux fois par an. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et des Risques du FEC est régi par une charte qui précise ses missions, sa composition, son périmètre d'intervention et ses règles de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2016.

Les travaux du Comité d'Audit et des Risques ont pour double objectif d'assister le Conseil d'Administration dans l'évaluation de la qualité et la cohérence du dispositif de contrôle interne du FEC et de l'accompagner en matière de stratégie et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour attributions :

1. En matière d'information financière et comptable :

- de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au CA et aux tiers, et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.

2. En matière de contrôle interne :

- de porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- de recommander la nomination des CAC ;
- de définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et CAC doivent couvrir ;
- d'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- de prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations de la fonction d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des CAC et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

3. En matière de stratégie et de gestion des risques :

- de conseiller le CA concernant la stratégie en matière de risques et le degré d'aversion aux risques ;
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par le CA ;
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques du FEC ;
- de s'assurer de l'adéquation des SI eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction gestion des risques et de contrôle permanent au FEC et de veiller à son indépendance.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit et des Risques s'étend à l'ensemble des entités du FEC. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Le Comité d'Audit et des Risques se réunit sur convocation de son Président et au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 du Wali de Bank Al-Maghrib relative au contrôle interne des établissements de crédit du 30 octobre 2014 et celles de la Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit du 30 octobre 2014, le Conseil d'Administration du FEC a institué, lors de sa réunion du 29 mai 2019, un Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) et a approuvé sa charte, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ce Comité est actuellement en cours de mise en place, et il sera composé de 3 membres non exécutifs, en cours de désignation. Il peut aussi faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Ce Comité a notamment pour missions de :

- Donner un avis sur le processus de recrutement et de nomination des dirigeants du FEC ;
- Donner un avis sur la politique de rémunération du FEC.

Le Comité de nomination et de rémunération se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par an, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité institué par la loi du FEC

Comité de crédit

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 31-90 précitée, il est institué au sein du FEC, un Comité de Crédit chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de crédit (cf. article 6 du Décret n° 2-90-351 précité)

Le Directeur Général du FEC	Président
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Intérieur	Membres permanents
Deux représentants désignés par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	Membres permanents
Un représentant désigné par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Membre permanent

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis lui paraît nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2-90-351 précité, ce comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité de Crédit peut se réunir à la demande écrite de l'un de ses membres.

Comités émanant de la Direction Générale **Comité des Risques Interne**

Le FEC dispose depuis 2009 d'un comité des risques interne dont les missions et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de Monsieur le Gouverneur Directeur Général n°32 du 03 avril 2019, le comité des risques interne a notamment pour missions :

1. En matière de gestion du risque Crédit :

- S'assurer de la cohérence des activités du FEC avec ses orientations stratégiques ainsi qu'avec son degré d'aversion aux risques ;
- Examiner la déclinaison des niveaux généraux d'aversion aux risques en limites internes et veiller au respect de ces limites ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque de concentration du crédit ;
- Examiner et suivre l'évolution des créances en souffrance et des créances vulnérables et décider des mesures à entreprendre ;
- Examiner régulièrement la pertinence des stress-test, en évaluer les résultats, et engager les mesures visant l'atténuation des risques lorsque les stress-test révèlent des vulnérabilités.

2. En matière de gestion du risque opérationnel :

- S'assurer du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels dans les différentes entités de la Banque ;
- Procéder à une revue périodique de l'évolution de l'exposition aux risques opérationnels, des pertes et des incidents opérationnels ;
- Examiner et valider les évolutions de la cartographie des risques opérationnels ;
- Surveiller l'évolution du coût du risque opérationnel lors de la remontée des pertes opérationnelles ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de collecte et de remontée des incidents ;
- S'assurer du suivi de la formalisation des contrôles et gestion des risques au niveau des différentes entités du FEC ;
- Examiner et évaluer le dispositif de continuité de l'activité de la Banque ;
- Valider les reportings relatifs à la gestion des risques opérationnels à transmettre au CAR et/ou au CA.

3. En matière de gestion des risques liés aux activités externalisées :

- S'assurer du suivi des risques liés aux activités externalisées.

4. En matière de renforcement du système de contrôle interne :

- S'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- Effectuer une surveillance, effective et régulière, des mesures d'amélioration du système de contrôle interne et de renforcement de la culture du contrôle interne au niveau de différentes entités de la Banque ;
- S'assurer de la conformité des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Traiter toute question liée à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- Examiner et valider le manuel de contrôle interne ;
- Examiner le rapport annuel sur le contrôle interne à transmettre à Bank Al-Maghrib ;
- Suivre la mise en œuvre de tous les plans d'actions afin de pallier aux dysfonctionnements relevés par les corps de contrôle interne et externe.

5. En matière de conformité aux exigences réglementaires et prudentielles :

Le Comité des Risques Interne s'assure de la conformité des dispositifs et des modèles de gestion des risques mis en place aux exigences de la réglementation prudentielle. Il veille également au respect des normes prudentielles applicables au FEC.

Dans ce cadre, le Comité des Risques Interne veille notamment au respect :

- Des règles de solvabilité ;
- Du dispositif de limitation de la concentration du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie.

6. Gouvernance, supervision et contrôle externe du FEC :

Le Comité des Risques Interne veille à la mise en œuvre des recommandations relevant de son champ d'intervention et émanant du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ainsi que des intervenants de la supervision et du contrôle externe.

Le Comité des Risques Interne est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Composition du Comité des Risques Interne

Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Responsable Conformité et Gouvernance	Membre permanent

Le Comité des Risques Interne, se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Asset/liability management committee (ALCO)

Le FEC dispose, depuis 2017, d'un comité ALM-Trésorerie dont l'appellation, la mission, la composition et les modalités de fonctionnement ont été revues en 2019. Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n°25 du 22 février 2019, le Comité ALCO a notamment pour attributions :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la Banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des fonds propres...), conformément aux orientations stratégiques du Conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- D'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- De définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques de taux et de liquidité ;
- De veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- D'évaluer l'impact du lancement de nouveaux produits ou de toute nouvelle activité, comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- De suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- De valider les conventions et les modes d'écoulement en taux.

Composition du Comité ALCO

Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent

Le comité ALCO est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le comité ALCO se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par trimestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Comité Organisation et Système d'Information (COSI)

Le FEC dispose, depuis avril 2019, d'un COSI chargé du pilotage de la stratégie du FEC en matière d'organisation, de développement et de gouvernance du système d'information de la Banque.

Conformément à la décision de M. le Gouverneur, Directeur Général n° 33 du 5 avril 2019, le COSI a notamment pour missions de :

- Veiller à l'alignement de la stratégie informatique sur celle de la Banque ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets SI ;
- Emettre un avis sur les différentes composantes de la gouvernance du SI ;
- Emettre un avis sur les budgets alloués aux projets organisation et SI ;
- Veiller au suivi de la mise en œuvre de la politique de sécurité SI ;
- S'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions conçus en réponse aux problématiques relatives au SI.

Le Comité peut faire appel à tout expert ou personne dont la contribution est jugée utile, au regard des points inscrits à l'ordre du jour de ses réunions.

Le COSI est régi par une charte qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Le COSI se réunit, sur convocation de son Président, au moins une fois par semestre et aussi souvent que les besoins l'exigent.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs du FEC représentant l'Administration et les élus locaux ne bénéficient d'aucune rémunération ou jetons de présence et ce, conformément à la circulaire n°12-99 du 10 mai 1999 relative aux indemnités allouées aux membres des Conseils d'Administration des établissements publics.

Rémunération des dirigeants

La rémunération de la Direction Générale est fixée par décision du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Relation avec les actionnaires

Etant détenu à 100% par l'Etat, le FEC n'a pas d'autres actionnaires.

Composition du Comité Organisation et Système d'Information

Gouverneur, Directeur Général ou la personne qu'il aura déléguée à cet effet	Président
Le Chargé du Secrétariat Général	Membre permanent
Le Directeur du Pôle Opérations	Membre permanent
Le Directeur Financier	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Organisation et Système d'Information	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Comptabilité et Reporting	Membre permanent
Le Directeur Délégué en charge de la Direction Support	Membre permanent
Le Responsable Organisation et Sécurité de l'Information	Membre permanent

2.3.2. Ethique, déontologie et prévention de la corruption

Prévention de la corruption

Le FEC dispose, depuis 2008, d'un code déontologique qui repose sur des principes généraux et sur des règles de bonne conduite notamment en termes de loyauté, de respect des dispositions légales et réglementaires et du secret professionnel, qui doivent régir le comportement quotidien des collaborateurs du FEC dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce Code a été diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs qui en ont pris connaissance et qui se sont engagés formellement à le respecter. De même, ce Code est transmis à toutes les nouvelles recrues dès leur embauche afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles s'engagent formellement à le respecter.

Par ailleurs, le Code déontologique du FEC a été renforcé en 2015 par la décision n° 378 du Wali, Directeur Général du FEC du 30 janvier 2015 par l'introduction de nouvelles dispositions qui visent à affirmer l'engagement de la Banque à prévenir les risques liés à la corruption et à protéger ses collaborateurs des actes de violence et de toutes formes de harcèlement. Il a également été procédé à l'introduction de nouvelles dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi que des dispositions propres aux collaborateurs qui interviennent dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

De même, Il a été annexé au code déontologique du FEC, un modèle de déclaration relative aux situations de conflit d'intérêts et ce, afin de mieux les anticiper et de les éviter.

Il est à signaler que, depuis l'adoption du Code de déontologie par l'ensemble des collaborateurs du FEC, et d'après les constats et les remontées d'informations qui ont été adressées au responsable Conformité et Gouvernance, en tant que responsable de la déontologie, aucune difficulté particulière n'a été notée dans la mise en application dudit Code. A ce titre, il ne s'est vu adresser aucune réclamation au sujet d'éventuels écarts aux dispositions prévues par le code de déontologie.

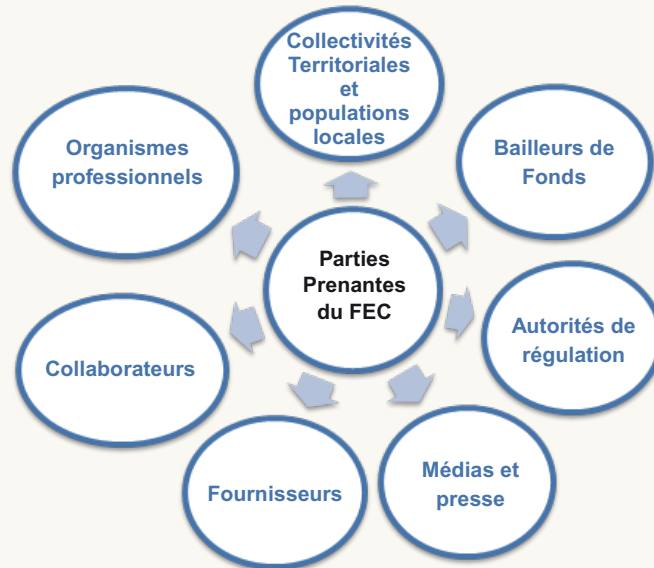
Incidents de corruption

A ce jour, le FEC n'a enregistré aucun incident de corruption.

2.4. Informations sur les parties prenantes

2.4.1. Cartographie des parties prenantes

Dans le cadre de ses activités, la Banque veille à maintenir des conditions de dialogue et d'échange optimales avec les principales parties prenantes, et ce, de manière régulière ou ponctuelle afin de répondre efficacement à leurs attentes et besoins. Les principales parties prenantes du FEC se présentent comme suit :



Les principaux canaux de communication avec les parties prenantes se présentent comme suit :

Parties prenantes	Canaux de communication	Fréquence
Collectivités Territoriales (Régions, Préfectures, Provinces, Communes...)	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme E-Service - Réunions, missions sur le terrain... - Visite des prospects ou clients, réunions, rencontres, séminaires, ateliers... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Bailleurs de Fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de due diligence, notamment dans le cadre des financements auprès des DFIs - Réunions, missions sur le terrain... - Supports de communication institutionnels - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle et au besoin selon les cas
Autorités de régulation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports, états financiers, publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) - Site web, emails, contacts téléphoniques... 	Annuelle, semestrielle et trimestrielle ou ponctuelle
Organismes professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions thématiques - Reporting sur les risques 	Mensuelle ou trimestrielle
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Règlement des achats Site web, emails, contacts téléphoniques 	Ponctuelle et au besoin
Médias et presse	<ul style="list-style-type: none"> Publications financières et communiqués de presse (site web, journal d'annonces légales...) 	Régulière, ponctuelle et au besoin

2.4.1. Impacts des activités du FEC sur la population et le développement territorial

En termes d'impacts sur la population et le développement territorial, il y a lieu de souligner que le FEC a veillé à maintenir son activité au cours de l'année 2020, marquée par le contexte pandémique lié au Covid-19, afin de continuer à répondre aux besoins des Collectivités Territoriales pour la réalisation de leurs projets d'investissement qui visent l'amélioration du cadre de vie des citoyens, dès lors que les engagements de prêts contractualisés ont atteint 3 335 MDH. A travers ces engagements de prêts, le FEC a contribué au financement de 40 projets couvrant 7 secteurs d'intervention au profit de 22 Collectivités Territoriales, permettant ainsi :

- Le développement de la dynamique socio-économique au profit des populations à travers le renforcement des infrastructures et services de base et la requalification de l'espace urbain des villes ;
- L'amélioration des conditions socio-économiques des populations vulnérables, notamment à travers le désenclavement rural et le renforcement de la lutte contre la précarité sociale ;
- La préservation de l'environnement à travers des projets d'épuration des eaux usées, d'amélioration d'accès aux réseaux d'assainissement liquide et de protection contre les inondations ;
- La préservation de la santé des citoyens, à travers l'amélioration de l'accès aux soins, ainsi que l'amélioration des conditions d'éducation ;
- La sécurisation et l'amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- L'amélioration des conditions de transport, de sécurité, de circulation et de mobilité.

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**

2020

LA **BANQUE** DU FINANCEMENT LOCAL

